

Caisses de pension publiques romandes

Analyse des résultats 2022

17^e édition

Retraites Populaires
Division marketing, conseil et communication
Service marketing

Rédaction:
Raphaël Thévoz
Economiste d'entreprise HES

retraitespopulaires.ch/analyse

Septembre 2023

Retraites Populaires en un coup d'œil

Fondée il y a plus de 115 ans, Retraites Populaires est une institution de droit public sans but lucratif dont la mission est de faciliter l'accès à la prévoyance pour les Vaudoises et les Vaudois, et d'en maîtriser les engagements à long terme. En respect de l'allocation d'actifs et à rendement-risque égale, elle privilégie les investissements dans l'économie locale

Active dans l'assurance vie, la prévoyance professionnelle, l'immobilier, les prêts et la gestion de caisses de pension, Retraites Populaires met au service des personnes, des entreprises et des institutions une plateforme de compétences et tout son savoir-faire.

Actrice importante de l'économie vaudoise, Retraites Populaires a pour politique, en respect de l'allocation d'actifs et à rendement-risque égal, de privilégier les investissements dans l'économie locale.

Une partenaire fiable et solide des institutions de prévoyance

Retraites Populaires est notamment reconnue pour sa gestion d'institutions de prévoyance publiques, parapubliques et privées. La Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) et la Caisse intercommunale de pensions (CIP), entre autres, font partie des institutions qui lui font confiance.

Retraites Populaires Gestion est une solution de gestion complète ou partielle pour les institutions de prévoyance et une plateforme de services à disposition du Conseil de fondation, des employeurs et des collaboratrices et collaborateurs. Elle propose une large gamme de services couvrant l'ensemble des besoins liés à la prévoyance professionnelle (gestion administrative, placement et gestion financière, soutien au Conseil d'administration, gestion immobilière, etc.). Chacune des caisses peut définir les compétences dont elle souhaite bénéficier et profiter de l'intervention de Retraites Populaires en fonction de ses besoins.

La flexibilité du système permet à chaque mandant de conserver son autonomie juridique et de disposer de son propre Conseil d'administration ou de fondation. Quel que soit le type de partenariat, les avantages sont identiques pour chacun : soutien du Conseil de fondation, adaptation des prestations, gains en efficacité, diminution des frais, meilleures capacités d'investissement.

Chiffres clés au 31 décembre 2022

Nombre de collaboratrices et collaborateurs : 390, dont 36 en formation

Encaissement de primes nettes, 2^e et 3^e piliers (en CHF) : 820 millions

Total du bilan (en CHF) : 8.3 milliards

Total des fonds sous gestion (en CHF) : 28.6 milliards

Total des personnes assurées (Retraites Populaires et caisses de pension sous gestion) : 211'618

Total des appartements gérés : 15'336

En savoir plus

retraitespopulaires.ch

Table des matières

1.	Introduction	4
1.1.	Caisses de pension analysées.....	5
1.2.	Sources.....	6
1.3.	Evolution.....	6
2.	Liste des caisses de pension analysées	7
3.	Domaines analysés	8
3.1.	Généralités.....	9
3.1.1	Système financier.....	9
3.1.2	Garantie publique.....	9
3.1.3	Bases techniques.....	10
3.1.4	Taux techniques.....	11
3.1.5	Taux de rémunération des avoirs de vieillesse.....	12
3.1.6	Réassurance.....	12
3.2.	Effectifs des caisses.....	13
3.2.1	Effectifs des caisses, assurés et pensionnés.....	13
3.2.2	Rapport actifs/rentiers.....	14
3.3.	Prestation de retraite.....	15
3.3.1	Primauté.....	15
3.3.2	Rente de retraite (âge et années de cotisation).....	16
3.3.3	Taux de rente.....	17
3.3.4	Taux de conversion à l'âge de retraite de 65 ans.....	18
3.4.	Financement.....	19
3.4.1	Cotisations totales.....	19
3.4.2	Cotisations employé / employeur.....	20
3.5.	Eléments financiers.....	21
3.5.1	Total du bilan.....	21
3.5.2	Degré de couverture.....	22
3.5.3	Degré de couverture minimum.....	24
3.5.4	Frais d'administration par assuré, actif et pensionné.....	25
3.5.5	Frais d'administration par assuré suivant l'effectif de la caisse.....	27
3.5.6	Frais de gestion de la fortune.....	27
3.5.7	Performance.....	30
3.5.8	Répartition des placements.....	33

4. Annexes

- 4.1 Généralités
- 4.2 Mesures structurelles et d'assainissement
- 4.3 Effectifs des caisses
- 4.4 Prestations
- 4.5 Financement
- 4.6 Eléments financiers
- 4.7 Méthodes de valorisation de l'immobilier
- 4.8 Répartitions des placements
- 4.9 Allocations stratégiques

1. Introduction

Retraites Populaires publie la 17^e édition de l'analyse sur les résultats des caisses de pension publiques romandes. Année après année, l'objectif est toujours de fournir une analyse comparative détaillée des résultats des institutions de prévoyance de droit public, en tenant compte de leurs spécificités. Nous souhaitons ainsi offrir un outil de comparaison pratique et utile aux participants de l'étude.

Après plusieurs années de bonnes performances ayant permis aux caisses de pension de gagner en stabilité financière, l'exercice 2022 a été difficile en raison des marchés. L'ensemble des caisses de pension analysées ont clôturé l'exercice 2022 sur des résultats négatifs et la performance annuelle moyenne s'est établie à -8.39%. Cette mauvaise année boursière a impacté les bilans. Le degré de couverture moyen de notre échantillon de caisses analysées a reculé durant l'année de 96.01% à 86.90%. Calculé séparément, le degré de couverture moyen des caisses en capitalisation partielle a reculé de 86.25% à 78.89% et de 114.46% à 102.04% pour celles en capitalisation complète.

Pour la première fois depuis la création de ce comparatif en 2007, le taux technique moyen (provisions comprises) a légèrement augmenté de 1.87% à 1.91%. En 2022, la baisse des taux de conversion a légèrement ralenti au sein des caisses en primauté des cotisations. Ce taux s'est établi à 5.55% en moyenne pour un départ à la retraite à 65 ans (5.59% en 2021). A noter également que durant l'exercice passé en revue, 10 caisses analysées ont modifié leurs bases techniques pour adopter les bases VZ 2020. Les tables par génération ont poursuivi leur progression et sont dorénavant utilisées par 7 caisses.

Nous vous souhaitons une bonne lecture !

Raphaël Thévoz
Economiste d'entreprise HES

1.1. Caisses de pension analysées

Cette étude repose sur dix-sept caisses de pension publiques romandes, auxquelles s'ajoutent cinq caisses publiques bernoises et une caisse publique tessinoise. Trois autres caisses de pension complètent également notre échantillon, celle du canton de Zurich, Previs ainsi que le Fonds de prévoyance du personnel des hôpitaux publics cantonaux du Tessin (FEOC). Celles-ci sont de droit privé mais ont principalement pour clients des communes, des hôpitaux ainsi que des institutions dites de « service public ». La Caisse de pension du canton de Zurich (BVK) assure notamment les collaborateurs du canton de Zurich. Sa présence dans l'étude permet de comparer notre échantillon avec une grande caisse suisse alémanique.

Canton	Nombre de caisses observées
Fribourg	2
Genève	5
Jura.....	2
Neuchâtel	1
Valais.....	4
Vaud	3
Berne	5
Tessin.....	1
Caisses privées	3
Total	26

Les vingt-trois caisses de pension publiques de notre échantillon représentent, à fin 2022, un total de 349'441 assurés actifs et 186'375 pensionnés, pour une fortune totale de CHF 139.6 milliards. Les statistiques suisses 2021 indiquent un total de 69 caisses de pension de droit public pour 626'956 assurés actifs et un total du bilan s'élevant à CHF 285.1 milliards. Les trois caisses privées analysées comptent, quant à elles, 133'838 assurés actifs et 51'723 pensionnés, pour une fortune totale de CHF 44.5 milliards.

Les principaux éléments observés sont commentés et représentés à l'aide de graphiques pour la globalité de l'échantillon. Dans certains cas, des données spécifiques aux caisses en primauté des cotisations ou prestations sont mises en évidence. Les chiffres de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) et de la Caisse intercommunale de pensions (CIP) sont également mis en évidence. Les données détaillées de toutes les caisses sont disponibles en annexe.

1.2. Sources

Les données de cette analyse comparative proviennent principalement des rapports annuels des caisses de pension observées. De plus, des comparaisons sont effectuées par thème avec les chiffres des données statistiques de la prévoyance professionnelle en Suisse de 2021 réalisées par l'Office fédéral de la statistique (OFS). D'autres éléments de comparaison proviennent de l'enquête Swisscanto 2023 auprès des caisses de pension. Cette enquête se base sur la situation en 2022 de 472 institutions de prévoyance, dont 58 de droit public, sur l'ensemble de la Suisse. Des informations sont également extraites de différents communiqués et articles de presse.

1.3. Evolution

Cette nouvelle édition de la présente analyse des caisses de pensions publiques romandes reprend les éléments des précédentes versions. De plus, les placements en infrastructures constituent depuis cette année une catégorie à part dans l'allocation d'actifs.

2. Liste des caisses de pension analysées

	Abréviations	Nom Complet
1	CACEB	Caisse d'assurance du corps enseignant bernois
2	CPI Ville GE et communes	CAP Prévoyance - CPI "Ville de Genève et les autres communes genevoises"
3	CPI SIG	CAP Prévoyance - CPI "Services Industriels de Genève (SIG)"
4	CIP	Caisse intercommunale de pensions (Vaud)
5	CP	Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires
6	CPB	Caisse de pension bernoise (canton)
7	CPBienne	Caisse de pension de la Ville de Bienne
8	CPCL	Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne
9	CPCN	Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel
10	CPEG	Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève
11	CPEV	Caisse de pensions de l'Etat de Vaud
12	CPJU	Caisse de pensions de la République et Canton du Jura
13	CPM	Caisse de pensions du personnel de la commune de Monthey
14	CPPEF	Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg
15	CPPVF	Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg
16	CPVAL CPO	Caisse de prévoyance de l'Etat du Valais - Caisse de prévoyance ouverte
17	CPVAL CPF	Caisse de prévoyance de l'Etat du Valais - Caisse de prévoyance fermée
18	CPVS	Caisse de pensions de la Ville de Sion
19	FPTPG	Fondation de prévoyance en faveur du personnel des Transports publics genevois
20	FRED	Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont
21	IPCT	Istituto di previdenza del Cantone Ticino (canton du Tessin)
22	PUBLICA	Caisse fédérale de pensions PUBLICA
23	PVK	Personalvorsorgekasse der Stadt Bern (ville de Berne)
24	FEOC	Fondo di previdenza per il personale dell'Ente Ospedaliero Cantonale
25	Previs	Previs Prévoyance
26	BVK	BVK Personalvorsorge des Kantons Zürich (canton de Zurich)

3. Domaines analysés

Généralités

- Système financier
- Garantie publique
- Bases techniques
- Taux technique
- Taux de rémunération des avoirs de vieillesse
- Réassurance

Effectifs des caisses et prestations

- Effectifs des caisses
- Rapport actifs/rentiers
- Rente maximale (âge, années de cotisation)

Prestations de retraite

- Primauté
- Rente de retraite
- Taux de rente
- Taux de conversion à l'âge de retraite de 65 ans

Financements

- Cotisations

Eléments financiers

- Total du bilan
- Degré de couverture
- Degré de couverture minimum
- Frais d'administration
- Frais de gestion de la fortune
- Performance nette

Répartition des placements

- Liquidités
- Obligations en francs suisses
- Obligations en monnaies étrangères
- Actions suisses
- Actions étrangères
- Hypothèques
- Immobilier
- Placements en infrastructures
- Placements alternatifs

3.1. Généralités

3.1.1 Système financier

Les caisses de pension publiques de notre échantillon observé sont majoritairement en capitalisation partielle. Cela concerne 17 des 23 caisses publiques analysées, qui ont un objectif de taux de couverture minimum à atteindre de 80% d'ici à 2052. En outre, cette cible doit être progressivement atteinte avec des paliers intermédiaires à 60% en 2020 et à 75% en 2030. A fin 2022, 10 caisses en capitalisation partielle sur les 17 analysées ont un degré de couverture supérieur aux 75% prévus pour le 1^{er} janvier 2030 et 6 d'entre elles dépassent le degré de couverture cible de 80%. Il s'agit de la Caisse des enseignants bernois (CACEB), celles des cantons de Berne (CPB) et du Valais (CPVAL CPF) ainsi que les caisses des villes de Sion (CPVS), Berne (PVK) et Monthey (CPM).

A noter que plusieurs caisses analysées sont actuellement en capitalisation partielle et visent à terme la capitalisation complète. C'est le cas pour deux caisses bernoises (CACEB et CPB), qui visent un taux de couverture de 100% d'ici fin 2034. La Caisse de pension de la Ville de Berne (PVK) vise un taux de couverture de 100% d'ici fin 2051.

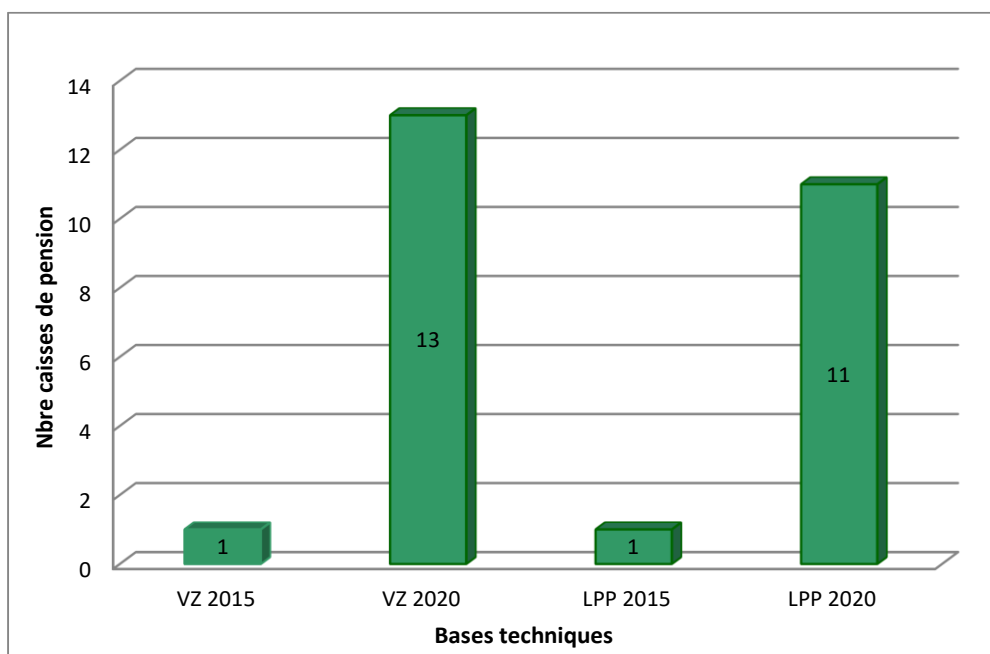
Il y a donc 9 caisses de pension en capitalisation complète au sein de notre comparatif, dont 6 caisses publiques : la CPI SIG, la CPVAL CPO, la CP (Police et pénitenciers GE), les caisses des villes de Bienne et Delémont ainsi que PUBLICA. Les trois caisses privées observées (canton de Zurich, Previs et le FEOC : hôpitaux publics tessinois) sont obligatoirement en capitalisation complète.

3.1.2 Garantie publique

Les caisses de pension publiques suivantes ne bénéficient pas d'une garantie publique : la CPI SIG, la CPVAL CPO, la CP (Police et pénitenciers GE), les caisses des villes de Bienne et Delémont ainsi que PUBLICA. Tout comme les trois caisses privées de notre échantillon (canton de Zurich, Previs et le FEOC : hôpitaux publics tessinois). A noter que pour deux caisses de pension bernoises (CACEB et CPB), la suppression de la garantie de l'Etat est en principe prévue au terme du plan de financement (2034).

Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), 44% des institutions de prévoyance de droit public bénéficiaient d'une garantie de l'Etat en 2021, ce qui représentait 61% des assurés actifs et 61% du total du bilan.

3.1.3 Bases techniques



Bases techniques 2022

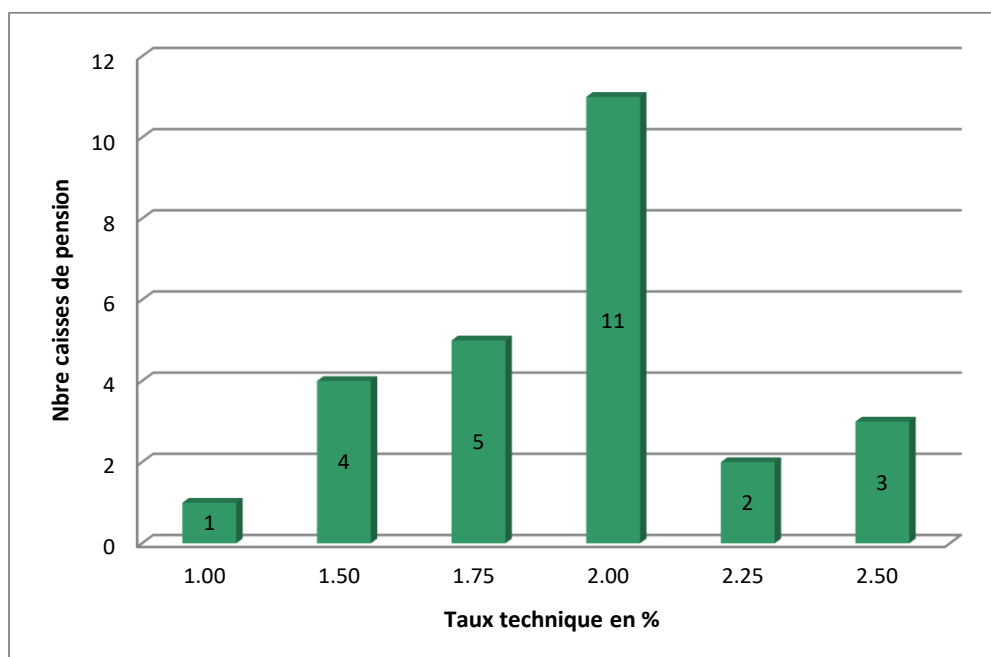
CPEV : VZ 2020

CIP : VZ 2020

Durant l'exercice passé en revue, 10 caisses de pension ont modifié leurs bases techniques pour adopter les bases VZ 2020 (Enseignants bernois, CPI Ville de Genève et communes, CPI SIG, Communes vaudoises, ville de Monthey, cantons de Genève, Fribourg, Valais (CPVAL CPO et CPF) et Zurich). Publiées en décembre 2021, les bases techniques VZ 2020 reposent sur des données démographiques 2016-2020 fournies par 29 caisses d'employeurs de droit public (Confédération, cantons et communes). Quant aux bases techniques LPP 2020, publiées en décembre 2020, elles ont été constituées en compilant les données démographiques de 15 grandes institutions de prévoyance autonomes sur une période d'observation de 2015 à 2019. Les bases techniques les plus récentes (VZ 2020 et LPP 2020) sont utilisées par la quasi-totalité des caisses analysées. A noter que la Caisse du canton du Tessin est passée aux tables générationnelles en 2022, ce qui porte à 7 le nombre de caisses utilisant ce type de tables.

Les chiffres 2022 de l'étude Swissscanto montrent que les caisses publiques suisses utilisent majoritairement les bases techniques VZ 2020 (63%). Les institutions de droit privé travaillent, quant à elles, très majoritairement avec les bases LPP 2020 (85%). La part des participants à l'étude travaillant avec des tables générationnelles atteint 62%.

3.1.4 Taux techniques



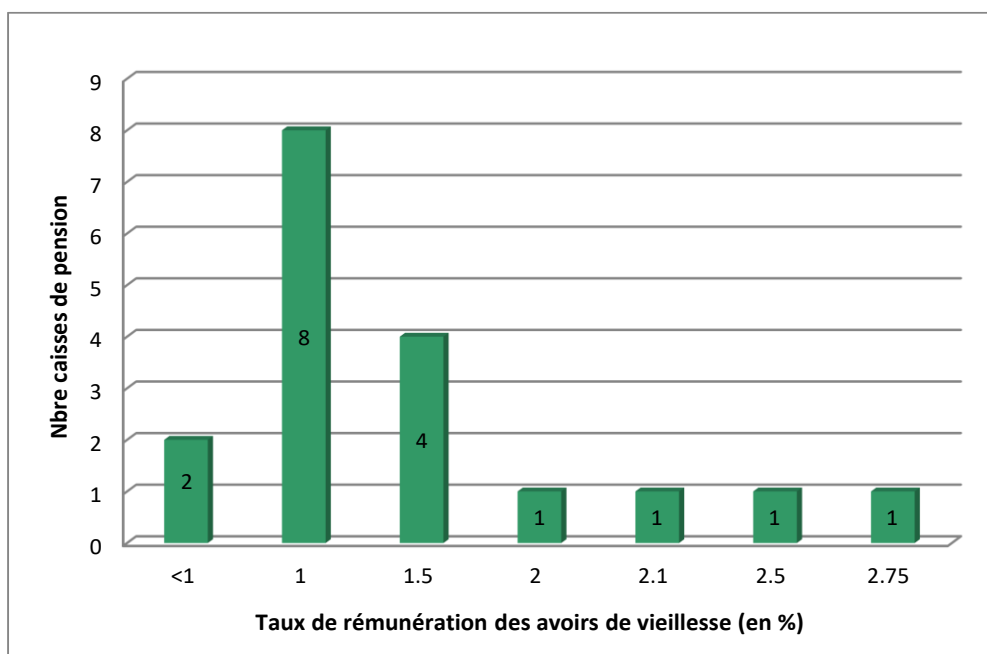
Taux techniques 2022 (y compris provisions)

Moyenne :	1.91%	CPEV :	2.00%
Minimum :	1.00%	CIP :	2.00%
Maximum :	2.50%		

Les taux techniques renseignés ci-dessus tiennent compte des provisions constituées pour leurs abaissements futurs. Le taux technique moyen des caisses de pension analysées (y compris provisions) s'établit à 1.91% en 2022 (1.87% en 2021). La fourchette des taux s'étend de 1.00% à 2.50%. Pour la première fois depuis la création de ce comparatif en 2007, le taux technique moyen a enregistré une légère hausse. La Caisse du canton du Tessin a porté son taux technique de 1.50% à 2.00% et la provision pour la réduction du taux technique a été réduite ou supprimée dans certaines caisses (Enseignants bernois, caisses des cantons de Neuchâtel et du Jura).

Dans sa dernière enquête, Swisscanto obtient un taux technique moyen 2022 en primauté des cotisations de 1.75% (1.72% en 2021) pour les caisses de droit public et de 1.52% (1.46% en 2021) pour celles de droit privé.

3.1.5 Taux de rémunération des avoirs de vieillesse



Taux de rémunération des avoirs de vieillesse 2022

Moyenne :	1.35%	Taux min. LPP :	1.00%
Minimum :	0.00%		
Maximum :	2.75%		

Le graphique ci-dessus représente uniquement les caisses de pension en primauté des cotisations. Dans l'ensemble, l'avoir de vieillesse des assurés actifs a été rémunéré à 1.35% en moyenne (3.10% en 2021). Ce recul marqué est la conséquence de l'exercice difficile vécu par les caisses en 2022. A noter que la Caisse de la ville de Delémont n'a pas rémunéré l'avoir de vieillesse et que pour celle du canton de Fribourg, la rémunération des avoirs de vieillesse réglementaires 2022 a été limitée à l'avoir vieillesse selon la LPP.

Dans sa dernière enquête auprès des caisses de pension publiques et privées, Swisscanto indique une rémunération moyenne des avoirs de vieillesse pour l'ensemble des caisses participantes de 1.90% en 2022. La moyenne pour les caisses de pension du secteur public est de 1.58% contre 1.94% pour celles d'employeurs privés.

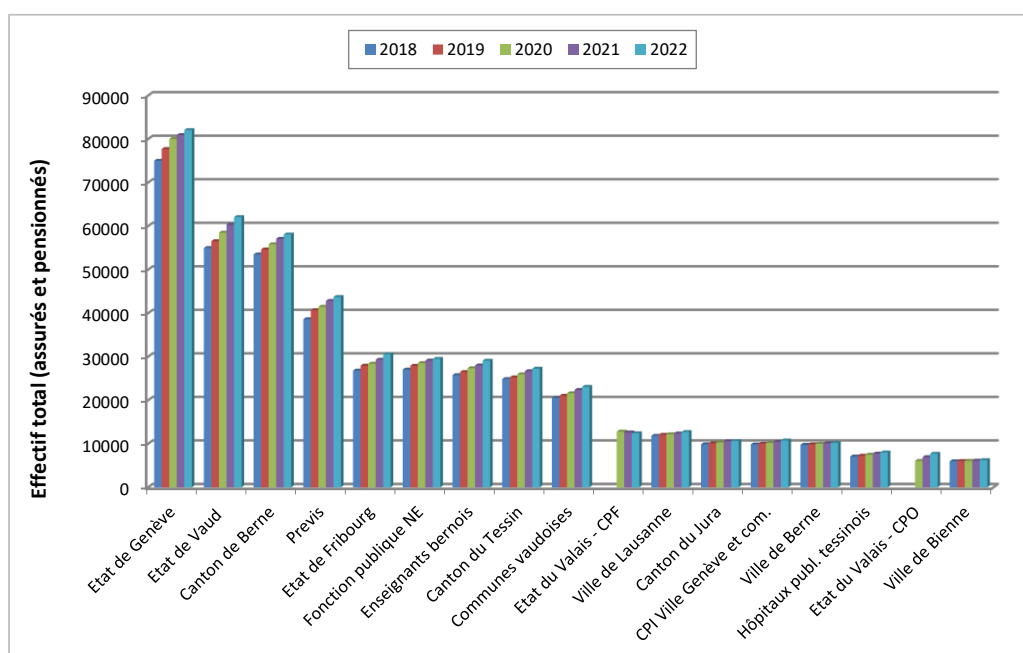
3.1.6 Réassurance

Seulement 6 caisses de pension sont réassurées, dont 3 en « stop-loss » (soit pour une partie qui dépasse une franchise convenue). La taille des institutions de droit public, qui est en moyenne nettement plus importante que celles de droit privé, explique ce constat.

3.2. Effectifs des caisses

3.2.1 Effectifs des caisses, assurés et pensionnés

Le graphique ci-dessous contient uniquement les effectifs de plus de 5'000 personnes. Pour une raison de lisibilité, la Caisse de pension du canton de Zurich, qui a l'effectif le plus élevé avec un total de 133'831 assurés, ainsi que PUBLICA (109'433 assurés) ne sont pas représentées sur le graphique.



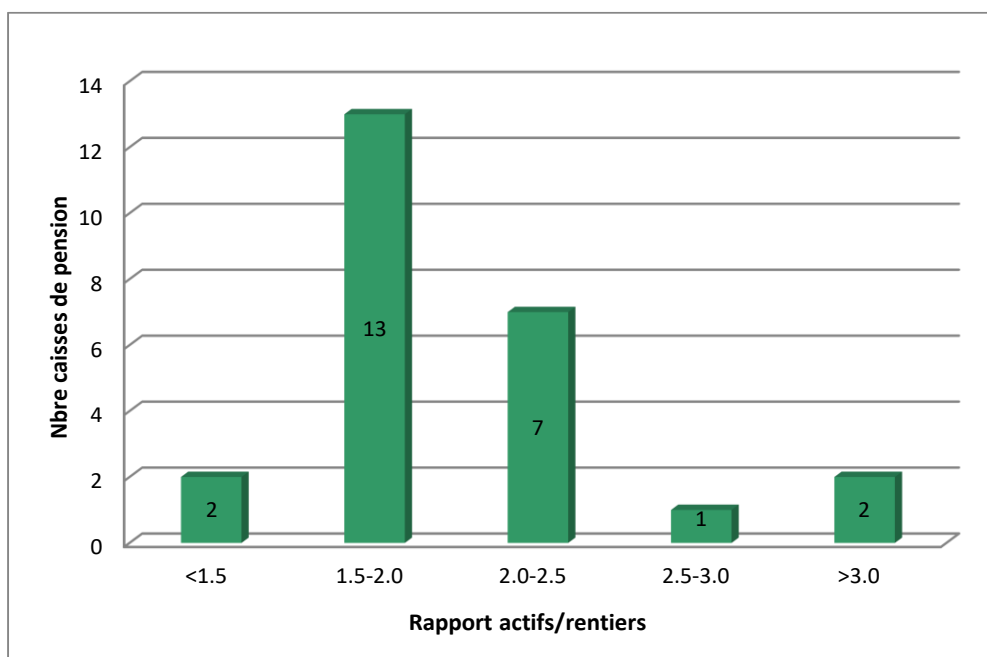
Effectifs des caisses 2022

Total :	721'377	CPEV :	62'081
Moyenne :	27'745	CIP :	23'077
Minimum :	537 (ville de Delémont)		
Maximum :	133'831 (canton de Zurich)		

En dehors de la Caisse de pension du canton de Zurich (BVK) et PUBLICA, dont les effectifs dépassent les 100'000 assurés, trois grandes caisses publiques se détachent des autres avec un total d'actifs et pensionnés supérieur à 58'000. Il s'agit de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG - 82'065 assurés), de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV - 62'081 assurés) ainsi que celle du canton de Berne (CPB - 58'068 assurés). A l'opposé, les caisses de pension des villes de Delémont et de Monthey comptent respectivement 537 et 606 actifs et pensionnés.

L'effectif total de l'échantillon a augmenté de 2.1% à fin 2022 (actifs : +2.0%, pensionnés : +2.4%). La Caisse de pension du canton de Zurich enregistre en 2022 la plus forte progression des effectifs (en nombre) de notre échantillon : +3'536 personnes.

3.2.2 Rapport actifs/rentiers



Rapport actifs/rentiers 2022

Moyenne :	2.10	CPEV :	1.92
Minimum :	1.22 (CPI SIG)	CIP :	1.94
Maximum :	5.15 (FEOC)		

Comme chaque année, l'échantillon des caisses de pension observées présente une grande disparité du rapport actifs/rentiers qui va du simple au quadruple. Avec une moyenne de 2.10 actifs pour un rentier à fin 2022, le rapport actifs/rentiers a légèrement baissé par rapport à l'exercice précédent (2.11). Le ratio démographique moyen des caisses analysées poursuit donc sa lente dégradation, puisque que le rapport entre les actifs et rentiers était encore de 2.60 à fin 2006. A noter que le rapport actifs/rentiers moyen est de 1.90 pour les caisses publiques et de 3.61 pour les caisses privées (canton de Zurich, Previs et le FEOC).

Au niveau suisse, les statistiques 2021 de l'OFS indiquent que le nombre total d'assurés actifs a progressé de 1.7% en 2021 pour atteindre 4.48 millions. Dans le même temps, le nombre de bénéficiaires de rentes s'établissait à 1.23 million (+2.2%). Soit un rapport actifs/rentiers de 3.63, en légère baisse par rapport à 2020 (3.65).

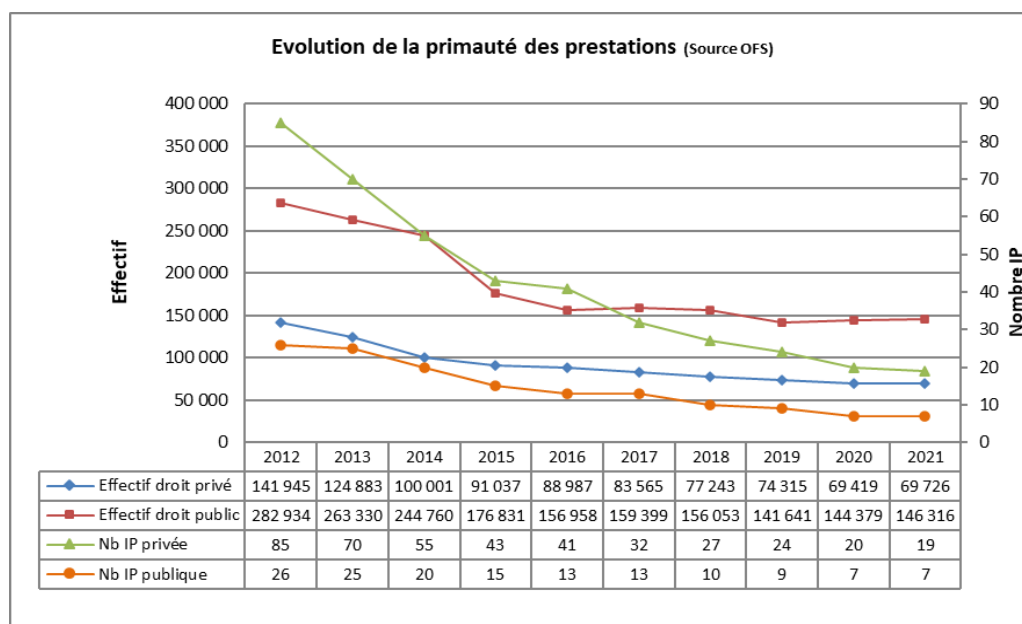
3.3. Prestation de retraite

3.3.1 Primauté

Une majorité des caisses de pension observées (18 caisses sur 26) travaillent selon le principe de la primauté des cotisations.

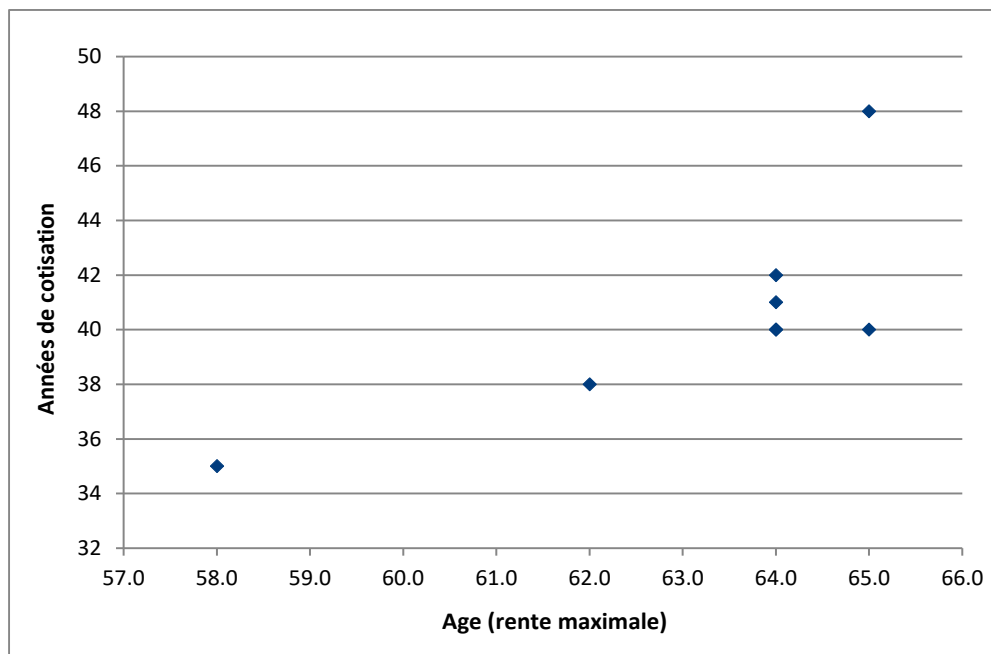
Selon les statistiques 2021 de l'Office fédéral de la statistique (OFS), 7 caisses de pension publiques (10%) étaient en primauté intégrale des prestations (inchangé par rapport à 2020). Concernant les effectifs, il y a 23% du total des assurés (146'316) des caisses publiques en primauté des prestations. Dans le domaine privé, seuls 1.4% (contre 1.5% en 2020) des institutions de prévoyance étaient encore en primauté des prestations et 1.8% (69'726) des assurés. Entre 2012 et 2021, le nombre d'institutions de droit privé en primauté des prestations a diminué de 78% et les effectifs de 49%.

La diminution progressive des caisses de pension en primauté des prestations se poursuit. Les institutions de prévoyance de notre comparatif sont aussi concernées puisque la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg est passée en primauté des cotisations au 1^{er} janvier 2022.



3.3.2 Rente de retraite (âge et années de cotisation)

La durée de cotisation n'étant pas un élément déterminant pour le calcul des prestations en primauté des cotisations, seules les caisses de pension en primauté des prestations sont représentées dans le graphique ci-dessous.



Age (rente maximale) 2022

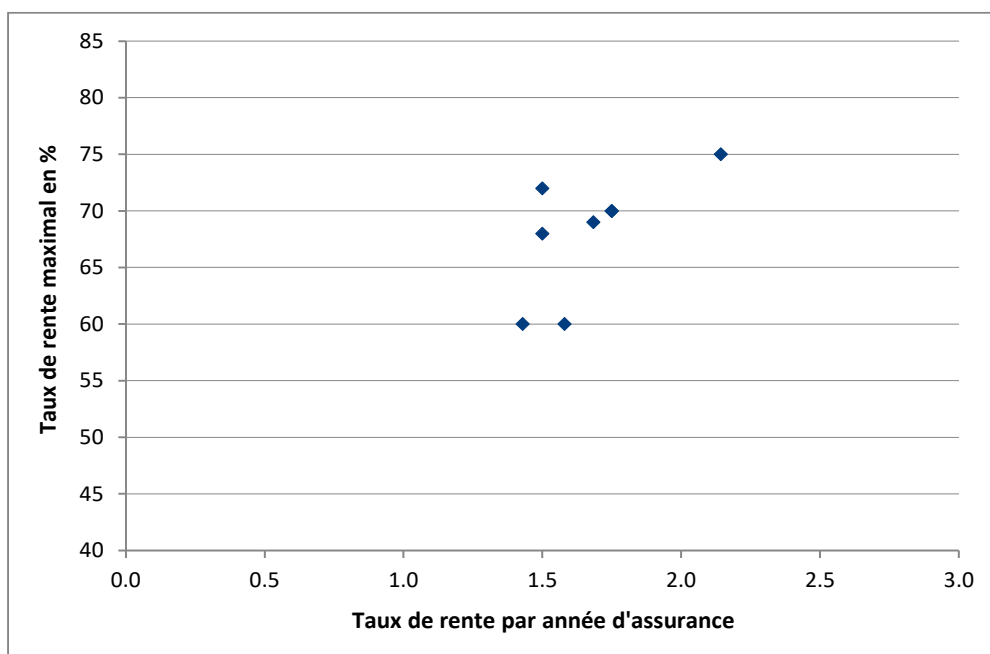
Moyenne :	63.3	CPEV :	60-62
Minimum :	58 (Police et pénitenciers GE)	CIP :	64
Maximum :	65 (ville de Lausanne, Etat de Genève)		

Années de cotisation 2022

Moyenne :	40.5	CPEV :	38
Minimum :	35 (Police et pénitenciers GE)	CIP :	42
Maximum :	48 (ville de Lausanne)		

A l'exception de la CP (Police et pénitenciers GE), avec une rente maximale possible à 58 ans, l'octroi de la retraite est possible, au mieux, à 62 ans et plus pour les autres caisses de pension analysées.

3.3.3 Taux de rente



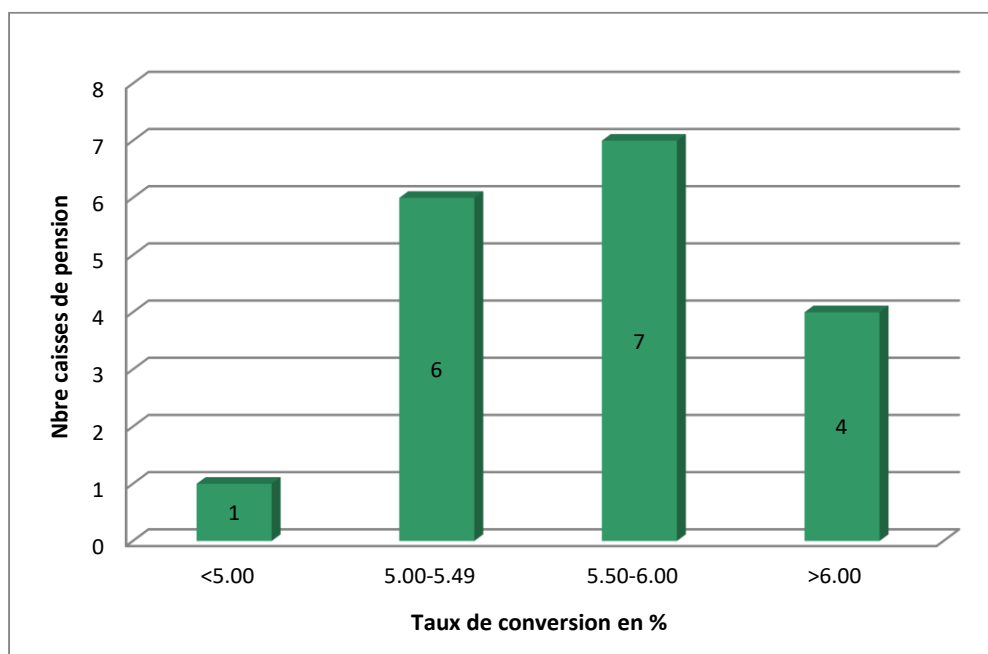
Taux de rente (par année d'assurance) 2022

Moyenne :	1.67	CPEV :	1.579
Minimum :	1.429 (communes vaudoises)	CIP :	1.429
Maximum :	2.143 (Police et pénitenciers GE)		

Le graphique ci-dessus représente uniquement les caisses de pension en primauté des prestations. Hormis la Caisse intercommunale de pensions (CIP) avec 1.429, le taux de rente par année d'assurance se situe essentiellement entre 1.5 et 1.75. Seule la CP (Police et pénitenciers GE) a un taux de rente par année d'assurance plus élevé, à 2.143.

Le taux de rente maximal s'élève, quant à lui, principalement entre 60% et 70%.

3.3.4 Taux de conversion à l'âge de retraite de 65 ans



Taux de conversion à l'âge de retraite de 65 ans

Moyenne : 5.55% Taux min. LPP : 6.80%
Minimum : 4.67% (canton de Zurich)
Maximum : 6.17% (Etat du Valais CPO et CPF, canton du Tessin)

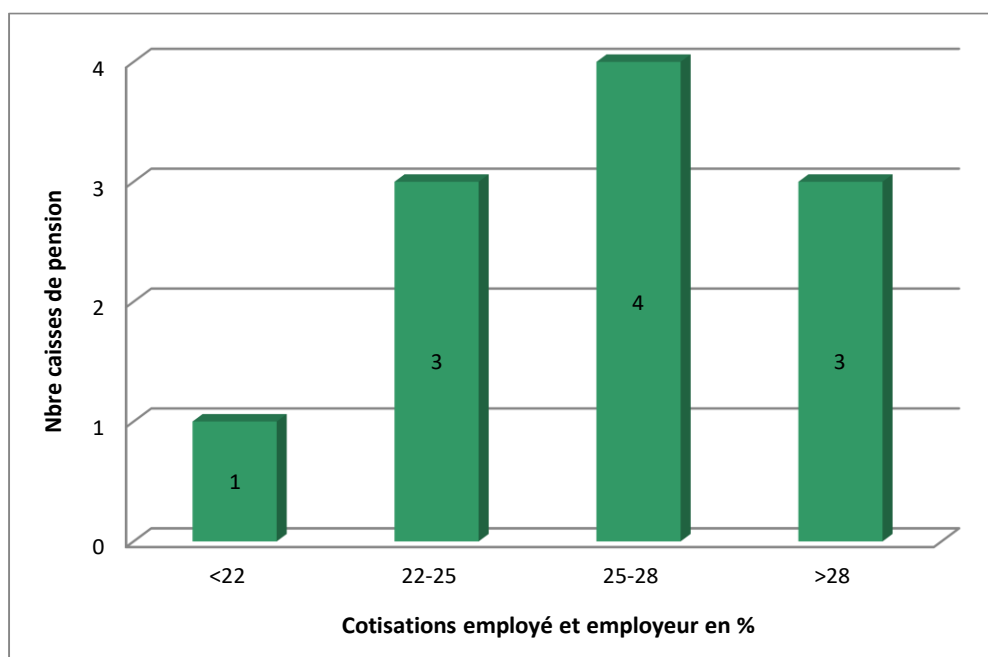
Le graphique ci-dessus représente uniquement les caisses de pension en primauté des cotisations. A des fins de comparaison, les taux de conversion pour les hommes à l'âge de retraite de 65 ans ont été relevés. Le taux moyen s'établit à 5.55% en 2022, contre 5.59% l'année précédente. A noter que pour la Caisse de pension du canton de Zurich (BVK), le taux de conversion correspond au choix d'une rente de conjoint de 2/3. En effet, la Caisse offre la possibilité de choisir un taux de conversion plus élevé lors du départ à la retraite, en réduisant la rente de conjoint de 2/3 à 1/3.

La baisse des taux de conversion a légèrement ralenti mais se poursuit. Plusieurs caisses en primauté des cotisations de notre échantillon ont réduit les taux de conversion durant l'exercice passé en revue et d'autres baisses sont planifiées (cf. annexes 4.2A et B).

Dans sa dernière enquête, Swisscanto indique pour 2022 un taux de conversion moyen de 5.43% (taux pour les hommes à l'âge de retraite de 65 ans) dans les institutions de prévoyance enveloppantes, contre 5.52% en 2021.

3.4. Financement

3.4.1 Cotisations totales



Cotisations totales 2022 (en %)

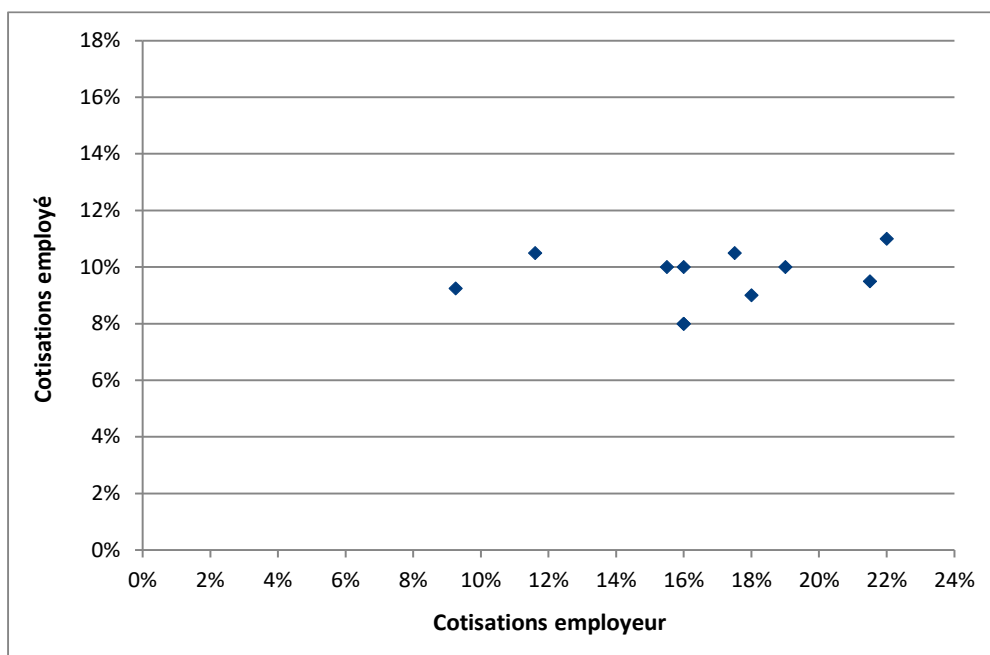
Moyenne :	26.19	CPEV :	25.50
Minimum :	18.50	CIP :	29.00
Maximum :	33.00		

Le graphique ci-dessus prend en compte uniquement les caisses de pensions analysées ayant un taux de cotisation total ne différant pas en fonction de l'âge. Une majorité de ces caisses ont un taux de cotisation total (employé et employeur) se situant entre 22% et 28%. Seul le FEOC (hôpitaux publics tessinois) a un taux de cotisation inférieur. La CP (Police et pénitenciers GE), la FPTPG (Transports publics genevois) ainsi que la CIP (communes vaudoises) ont un taux supérieur à 28%.

Ces taux de cotisation ne tiennent pas compte d'éventuelles cotisations d'assainissement ou de recapitalisation.

3.4.2 Cotisations employé / employeur

Ce graphique prend en compte uniquement les caisses de pension analysées ayant des taux de cotisation employé / employeur ne différant pas en fonction de l'âge.



Cotisations employé 2022 (en %)

Moyenne :	9.61	CPEV :	10.00
Minimum :	8.00	CIP :	10.00 - 11.00 - 9.00
Maximum :	11.00		

Cotisations employeur 2022 (en %)

Moyenne :	16.58	CPEV :	15.50
Minimum :	9.25	CIP :	19.00 - 18.00 - 20.00
Maximum :	22.00		

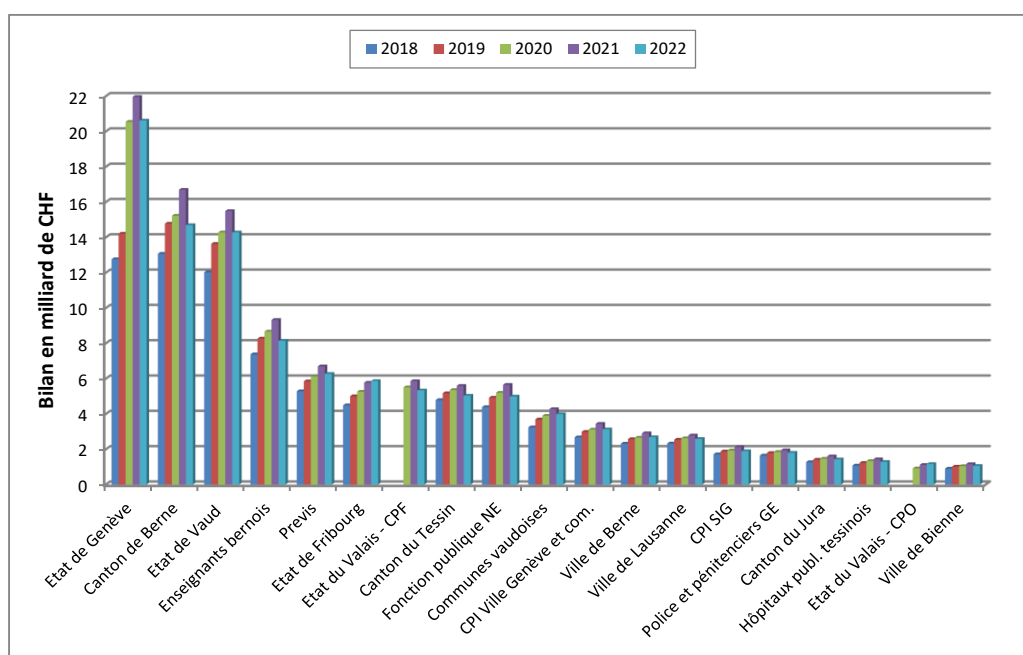
Les cotisations payées par les employés sont fixées, pour la majorité des caisses de pension du graphique ci-dessus, entre 8% et 10% du traitement assuré. Les parts financées par les employeurs diffèrent, quant à elles considérablement. En effet, celles-ci varient entre 9.25% et 22% du traitement assuré.

A la CIP (communes vaudoises), le modèle de cotisation 10.00-19.00%, 11.00-18.00% ou 9.00-20.00% est au choix de l'employeur, sous conditions. A noter que dans le cadre du mécanisme de réduction du taux de cotisation en vigueur depuis 2019, une part de 1.50% de la cotisation des assurés et de 1.00% de celle des employeurs ont été prises en charge par la Caisse en 2022.

3.5. Eléments financiers

3.5.1 Total du bilan

Ce graphique contient uniquement le total des bilans de plus d'un milliard de francs à fin 2022. Pour une raison de lisibilité, la caisse de pension PUBLICA, qui a le bilan le plus élevé avec CHF 39.5 milliards, ainsi que celle du canton de Zurich (CHF 37.0 milliards), ne sont pas représentées sur le graphique.



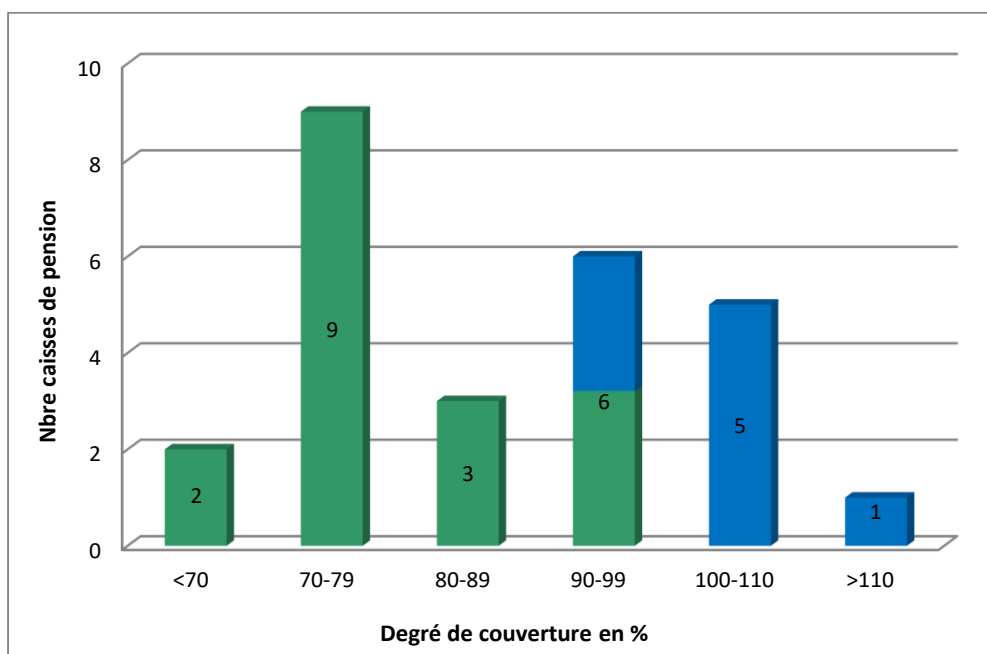
Total du bilan 2022 (en mios CHF)

Total :	184'122	CPEV :	14'278
Moyenne :	7'081	CIP :	3'985
Minimum :	98 (ville de Monthey)		
Maximum :	39'449 (PUBLICA)		

En 2022, la fortune cumulée des caisses analysées s'est réduite de 18.7 milliards (-9.2%) par rapport à l'année précédente. Ce recul reflète les performances négatives des caisses en 2022, qui ont presque toutes subi une baisse de la valeur de leur bilan.

A noter que le total du bilan de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg progresse de CHF 95 millions (+1.6%), à CHF 5.9 milliards à fin 2022. La Caisse a bénéficié, dans le cadre de sa réforme entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022, d'un apport unique de CHF 380 millions versé par les employeurs pour des mesures transitoires et compensatoires.

3.5.2 Degré de couverture



Degré de couverture 2022

Moyenne :	86.90%	CPEV :	68.57%
Minimum :	62.60% (canton du Tessin)	CIP :	71.89%
Maximum :	111.82% (CPVAL CPO)		

DC moyen des caisses en capitalisation partielle : 78.89%

DC moyen des caisses en capitalisation complète : 102.04%

Les degrés de couverture en fortes baisses de l'année 2022 reflètent les performances négatives des caisses en raison des turbulences sur les marchés financiers, qui ont impactées l'ensemble des institutions de prévoyance en Suisse en 2022.

Toutes les caisses de pension observées ont vu leur degré de couverture baisser par rapport à l'exercice précédent, en moyenne de 9.11 points de pourcentage, à 86.90% (96.01% en 2021). L'amplitude de ce recul varie selon les caisses de -2.92 points de pourcentage pour la Caisse de la ville de Monthey à -17.1 points de pourcentage pour le FEOC (Hôpitaux publics tessinois).

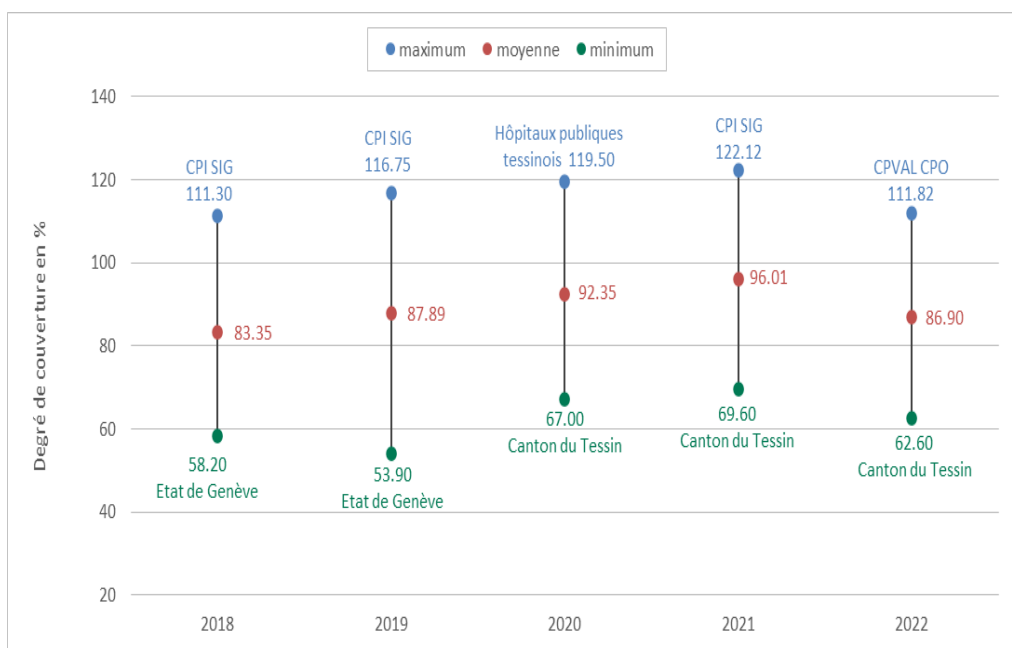
Calculé séparément, le degré de couverture moyen des caisses en capitalisation partielle atteint 78.89% (86.25% en 2021) et celles en capitalisation complète, 102.04% (114.46% en 2021). Les caisses de pension en capitalisation complète ont un degré de couverture compris entre 96.20% (PUBLICA) et 111.82% (CPVAL CPO).

Evolution du degré de couverture des caisses observées

Degré de couverture	2018	2019	2020	2021	2022
> 110 %	1	2	4	7	1
100% - 110%	4	6	5	5	5
90% - 99%	6	4	5	2	6
80% - 89%	0	2	3	6	3
70% - 79%	5	8	8	5	9
< 70%	8	3	1	1	2
Total	24	25	26	26	26

En 2022, 6 caisses de pension ont un degré de couverture supérieur à 100% : la CPI SIG, les caisses des villes de Bienne et Delémont, celle des Hôpitaux publics tessinois (FEOC), Previs ainsi que CPVAL CPO. Toutes ces caisses sont en capitalisation complète.

Concernant les caisses en capitalisation partielle, une majorité d'entre elles ont un degré de couverture inférieur à 80% à fin 2022. La législation fédérale concernant le financement des institutions de prévoyance de corporation de droit public leur impose d'atteindre un degré de couverture global d'au moins 80% à l'horizon 2052. En outre, cet objectif de couverture doit être progressivement atteint avec un premier palier à 60% en 2020 et un second palier à 75% en 2030.



3.5.3 Degré de couverture minimum

Suite à l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2012, de la réforme sur le financement des institutions de prévoyance de droit public, ces dernières fonctionnant en capitalisation partielle doivent atteindre un degré de couverture minimum de 80% d'ici 2052 au plus tard. Les caisses ont ainsi élaboré, en accord avec l'autorité de surveillance, un plan de financement permettant d'atteindre cet objectif de couverture. Ceci en respectant, dans l'intervalle, un 1^{er} palier intermédiaire avec un degré de couverture d'au moins 60% en 2020 ainsi qu'un 2^e palier de 75% prévu pour 2030.

Ce plan de financement prévoit également des taux de couverture minimaux variant chaque année, que nous pouvons dénommer « chemin de recapitalisation ». Nous allons dès lors comparer les objectifs de degré de couverture minimum déterminés dans ces chemins de recapitalisation avec les degrés de couverture effectifs des caisses. Cela permettra de suivre l'évolution du processus de recapitalisation des institutions analysées. Vous trouverez le récapitulatif des degrés de couverture minimaux dans l'annexe 4.6 - Eléments financiers. A noter que les caisses en capitalisation complète ont un degré de couverture minimum fixé à 100%.

En 2022, 19 caisses de pension sur les 26 analysées sont au-dessus de leur objectif de couverture (cf. annexe 4.6 B). Parmi les 9 caisses entièrement capitalisées, 6 ont atteint un degré supérieur à 100% à fin 2022.

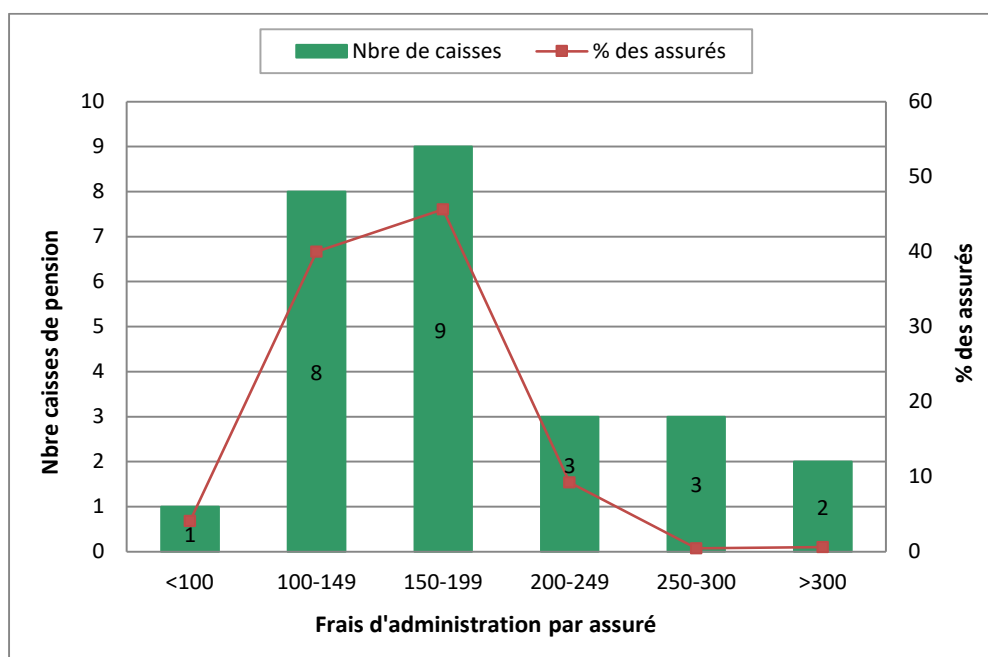
3.5.4 Frais d'administration par assuré, actif et pensionné

Bien que les montants des frais administratifs proviennent tous des rapports annuels, il est nécessaire de considérer les éléments de ce chapitre avec la plus grande prudence. Les frais figurant dans les comptes d'exploitation des caisses de pension ne sont pas toujours exhaustifs et dépendent largement du mode de gestion de l'institution. En effet, cette gestion peut être déléguée à un organisme externe ou être prise en charge par les services administratifs du canton ou de la commune concernés. Cependant, l'évolution dans le temps nous apporte des informations intéressantes sur la tendance.

Selon le modèle de gestion, les frais suivants peuvent être pris en charge par la collectivité publique :

- Frais du personnel direct (ex. : collaborateurs administratifs)
- Frais du personnel indirect (ex. : ressources de support)
- Frais de production et de développement informatique
- Frais de loyer

Les résultats présentés ci-dessous pour 2022 montrent, comme chaque année, d'importantes différences de frais entre les caisses de pension observées.



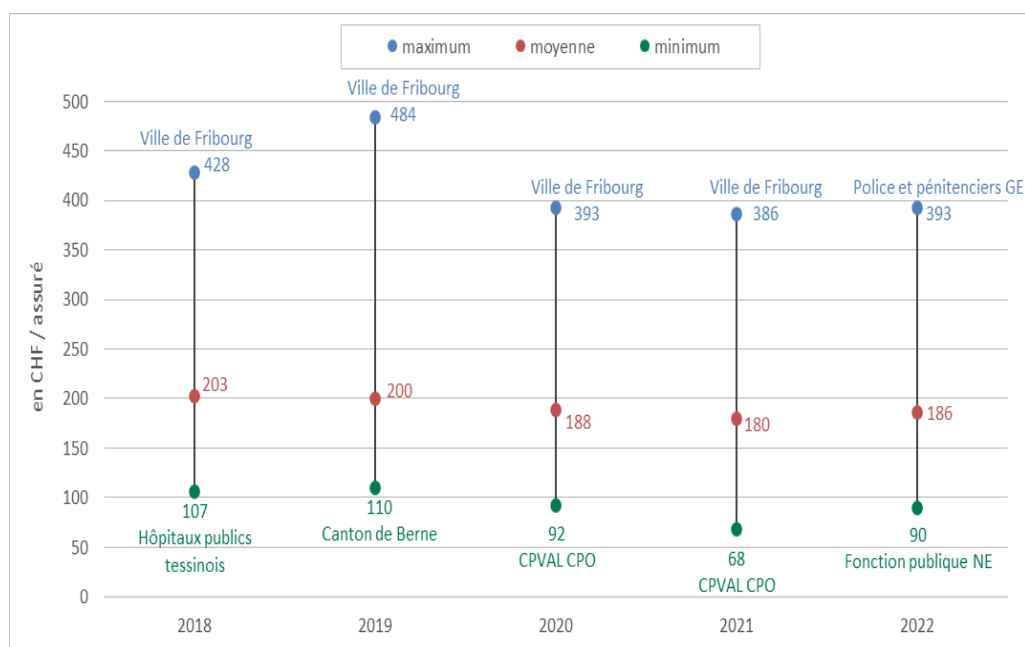
Frais d'administration par assuré 2022 (en CHF)

Moyenne :	186	CPEV :	167
Minimum :	90 (Fonction publique NE)	CIP :	176
Maximum :	393 (CP Police et pénitenciers GE)		

Après 4 années consécutives de baisse, les frais d'administration moyens des caisses analysées augmentent à CHF 186 par assuré (CHF 180 en 2021). Durant l'exercice passé en revue, 11 caisses ont vu leur frais d'administration augmenter par rapport à l'exercice précédent. A noter que ces frais comprennent : administration générale, organe de révision, expert et autorité de surveillance, ainsi que les frais de marketing et courtage si existants.

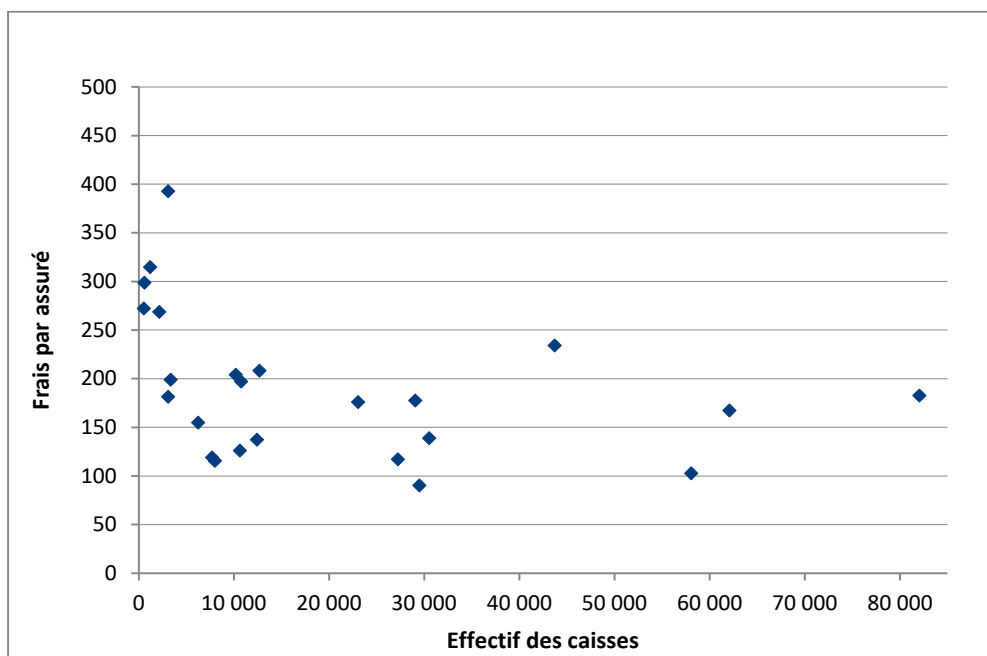
Dans sa dernière enquête, Swisscanto a calculé pour 2022 une moyenne des frais administratifs pour l'ensemble des institutions de prévoyance de CHF 327 par assuré. Pour les caisses de pension d'employeurs publics, cette moyenne s'élève à CHF 326 par assuré et à CHF 321 par assuré pour les caisses de pension d'employeurs privés.

Evolution des frais administratifs par assuré



3.5.5 *Frais d'administration par assuré suivant l'effectif de la caisse*

Pour une raison de lisibilité, la Caisse de pension du canton de Zurich, qui a l'effectif le plus élevé avec un total de 133'831 assurés et des frais par assuré de CHF 108, ainsi que PUBLICA (109'433 assurés et CHF 150 de frais par assuré) ne sont pas représentées sur le graphique.

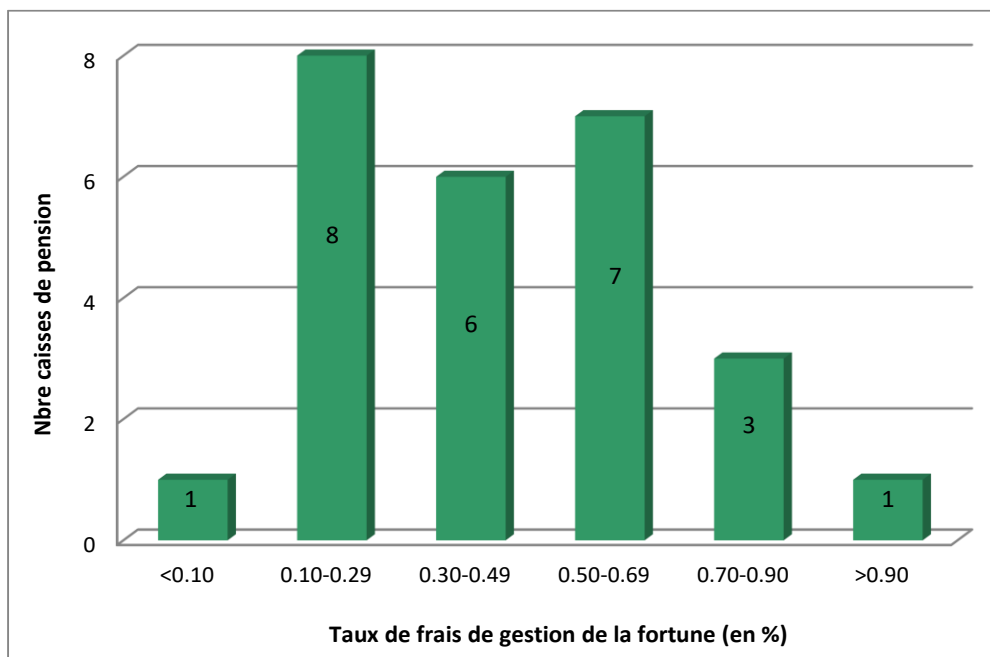


Le graphique ci-dessus illustre la difficulté de comparer les frais d'administration des différentes caisses de pension. En théorie, des économies d'échelle devraient se dégager dans la gestion administrative et permettre de baisser les coûts par assuré pour des caisses de taille importante. Or, en réalité, certaines caisses de pension affichent des coûts très bas car une partie de leur gestion administrative est assurée par le canton ou la commune concernée.

3.5.6 *Frais de gestion de la fortune*

Par le biais d'une directive publiée en 2013, la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) a défini les indications devant apparaître dans l'annexe aux comptes annuels, soit la somme (en CHF) des indicateurs de frais des placements collectifs (frais TER), le pourcentage des frais de gestion de la fortune comptabilisé dans le compte d'exploitation par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais, ainsi que le taux de transparence en matière de frais. Les frais de gestion de la fortune sont depuis plusieurs années identifiés dans les rapports annuels des institutions de prévoyance. Vous trouverez ces informations pour les participants à notre comparatif dans l'annexe 4.6 - Eléments financiers.

Frais de gestion de la fortune en % des placements transparents en matière de frais



Taux de frais de gestion de la fortune 2022

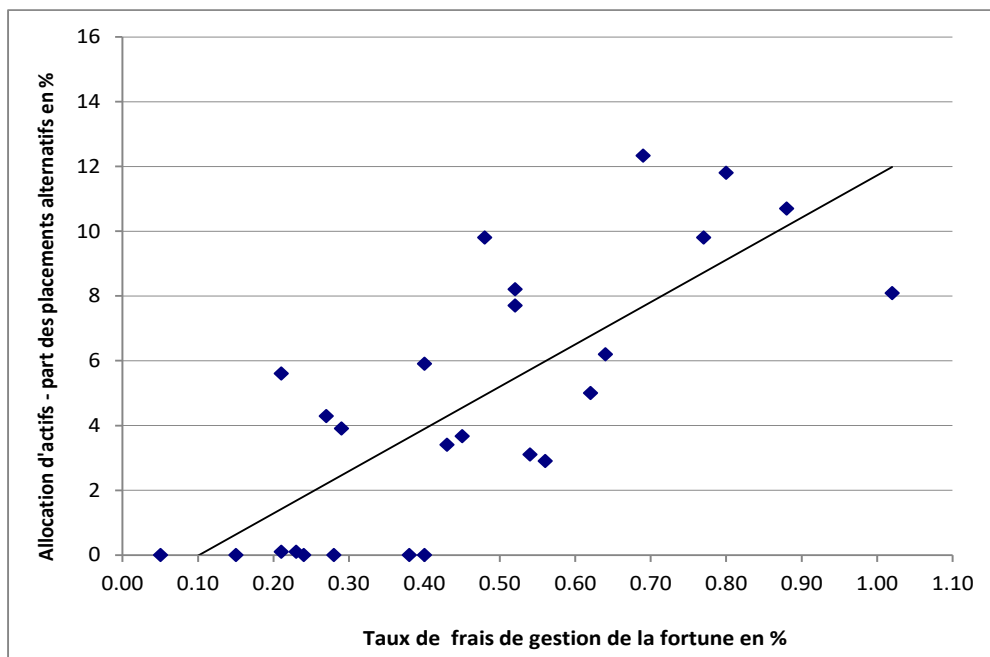
Moyenne :	0.46%	CPEV :	0.80%
Minimum :	0.05% (canton de Berne)	CIP :	0.77%
Maximum :	1.02% (ville de Monthey)		

En 2022, le pourcentage moyen des frais de gestion de la fortune par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais, y compris les frais TER des placements collectifs, s'élève à 0.46% pour l'ensemble des caisses analysées (0.43% en 2021 et 0.40% en 2020). La hausse déjà observée durant l'exercice 2021 s'est donc poursuivie, puisque 16 caisses ont vu leur taux de frais de gestion de fortune augmenter en 2022.

Il est néanmoins important de souligner qu'une comparaison entre les caisses analysées reste encore difficile. En effet, le mode de gestion des placements, la taille des investissements ainsi que l'allocation diffèrent entre les caisses, ce qui a une incidence directe sur le niveau des frais.

Dans sa dernière enquête auprès des caisses de pension publiques et privées, Swisscanto a obtenu une moyenne de 0.56% en 2022 (0.55% en 2021 et 0.49% en 2020) des frais de gestion de la fortune rapportés aux placements transparents sur le plan des coûts (frais TER des placements collectifs inclus).

Taux de frais de gestion de la fortune comparé à la part des placements alternatifs (en %)



La part des frais de gestion de la fortune est très dépendante de la part d'allocation en placements alternatifs. Cette relation est plus significative que celle entre les coûts de gestion de la fortune et la taille des caisses.

Taux de transparence en matière de frais

En 2022, le pourcentage de placements investis dans des placements de fortune transparents en matière de frais atteint en moyenne 99.85% pour les caisses analysées. Ce taux est inchangé par rapport à 2021 (99.86%). La grande majorité des caisses présentent un taux de transparence en matière de frais de 100% (22 caisses sur 26).

3.5.7 Performance

Sur ce point également, la prudence est de mise à propos des performances publiées par les différentes caisses de pension observées. En effet, des différences importantes peuvent apparaître à cause des principaux éléments suivants :

- **Méthodes de calcul**

Les méthodes de calcul utilisées pour déterminer les performances peuvent être très différentes d'une caisse à l'autre. Seules des performances brutes calculées selon la méthode TWR (Time-weighted return) permettent une analyse fine et une comparaison fiable entre les caisses ainsi qu'avec les indices de référence. Malheureusement, cette information n'étant pas disponible pour toutes les caisses, les performances nettes ont été retenues. Plus globalement, une analyse performance/risque serait nettement plus riche d'enseignements.

- **Valorisation de l'immobilier**

Les différents principes appliqués pour la valorisation de l'immobilier peuvent donner des résultats et des performances passablement disparates pour cette classe d'actifs. Le tableau ci-dessous affiche les méthodes de calcul utilisées :

Méthode	Nombre de caisses
Discounted Cash-flow	12
Valeur de rendement	9
Valeur de rendement & intrinsèque	2
Valeur d'expert	2

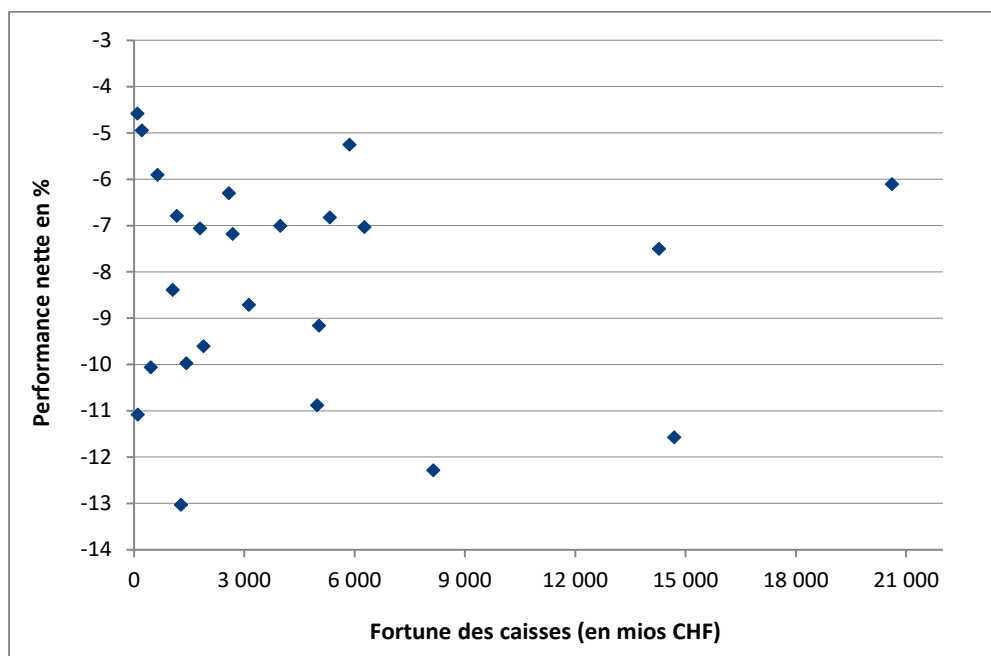
Les caisses de pension étudiées utilisent majoritairement la méthode du Discounted Cash-flow (cash-flows actualisés ou DCF). Cette méthode provient du milieu bancaire et implique une projection des revenus futurs à long terme (10 ans). Elle est fortement liée au taux de capitalisation utilisé, ce qui peut influencer la performance de la classe d'actifs. La méthode de la valeur de rendement est facilement compréhensible et plus économique à appliquer. Le choix du taux de capitalisation est d'ailleurs l'élément le plus important pour la détermination de la valeur du parc immobilier. Les autres méthodes de valorisation de l'immobilier sont hétérogènes. Elles peuvent être un mix de la valeur de rendement, couplée à la valeur intrinsèque, ou représenter tout simplement la valeur vénale.

- **Changement des méthodes d'évaluation**

Les méthodes d'évaluation peuvent être modifiées d'un exercice à l'autre et influencer la valorisation des postes concernés. A noter que la Caisse de prévoyance de l'Etat du Valais (CPVAL CPO et CPF) applique désormais la méthode DCF pour évaluer les placements immobiliers directs (méthode de la valeur de rendement précédemment).

Performance nette 2022

Pour une raison de lisibilité, la caisse de pension PUBLICA, qui a une fortune de CHF 39.5 milliards et a réalisé une performance nette de -9.63% en 2022, ainsi que la Caisse de pension du canton de Zurich (CHF 37.0 milliards et -11.20% de performance) ne sont pas représentées sur le graphique.

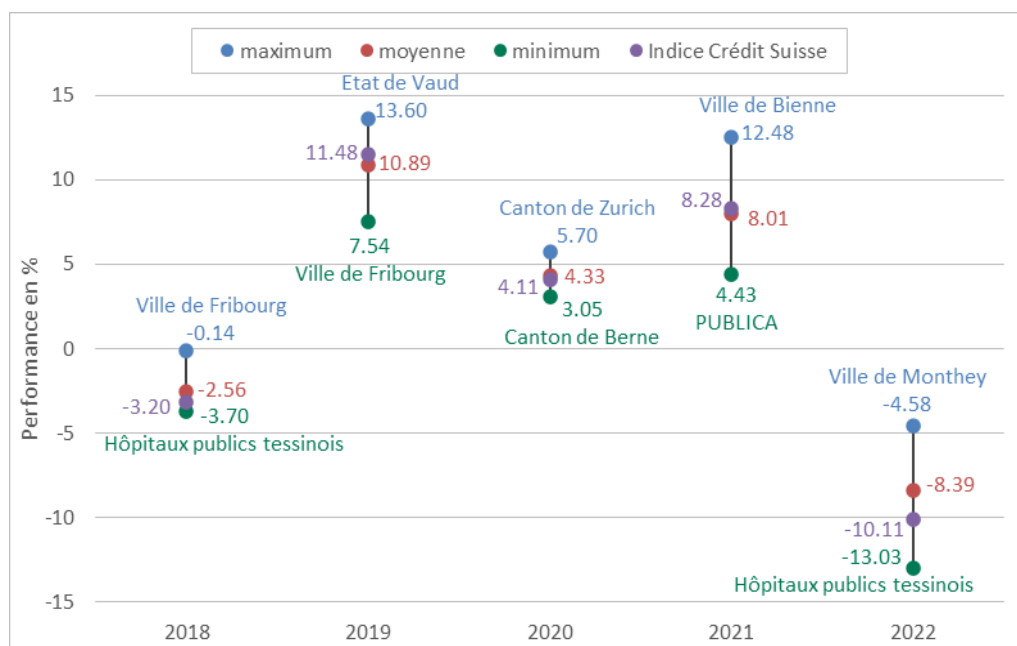


Performance nette 2022

Moyenne :	-8.39%	CPEV :	-7.50%
Minimum :	-13.03% (Hôpitaux publics tessinois)	CIP :	-7.00%
Maximum :	-4.58% (ville de Monthey)		

En 2022, les rendements des capitaux ont été mauvais pour l'ensemble des caisses de pension analysées, s'établissant à -8.39% en moyenne (8.01% en 2021). Les valeurs rapportées se situent dans une fourchette de -4.58% (ville de Monthey) à -13.03% (Hôpitaux publics tessinois). Depuis le lancement de notre étude en 2007, il s'agit de la deuxième plus mauvaise performance moyenne après l'exercice 2008.

Evolution de la performance nette

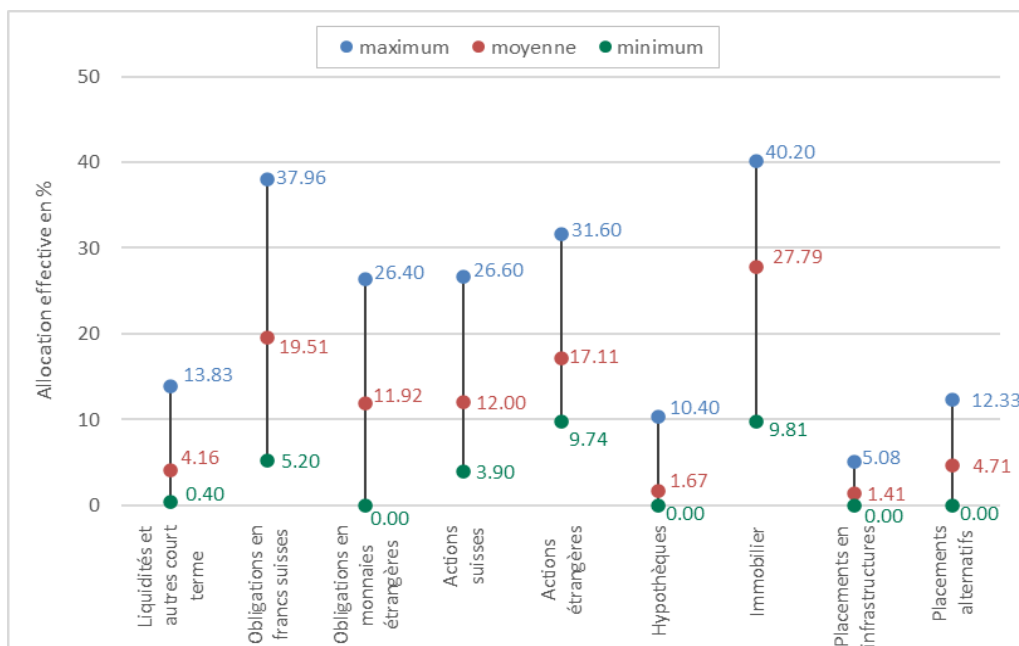


La dernière enquête de Swisssanto auprès des caisses de pension publiques et privées mentionne une performance moyenne de -8.8% pour l'exercice 2022 (8.4% en 2021).

L'indice Credit Suisse des caisses de pension suisses affiche quant à lui une performance de -10.11% pour l'année 2022 (8.28% en 2021).

3.5.8 Répartition des placements

Les répartitions des placements sont celles publiées dans les rapports annuels. Le graphique ci-dessous présente, pour l'année 2022, l'allocation réelle moyenne par classe d'actifs en rouge, ainsi que les allocations minimales et maximales. Dans ce comparatif, les placements en infrastructures constituent depuis cette année une catégorie à part et ne font plus partie des placements alternatifs.

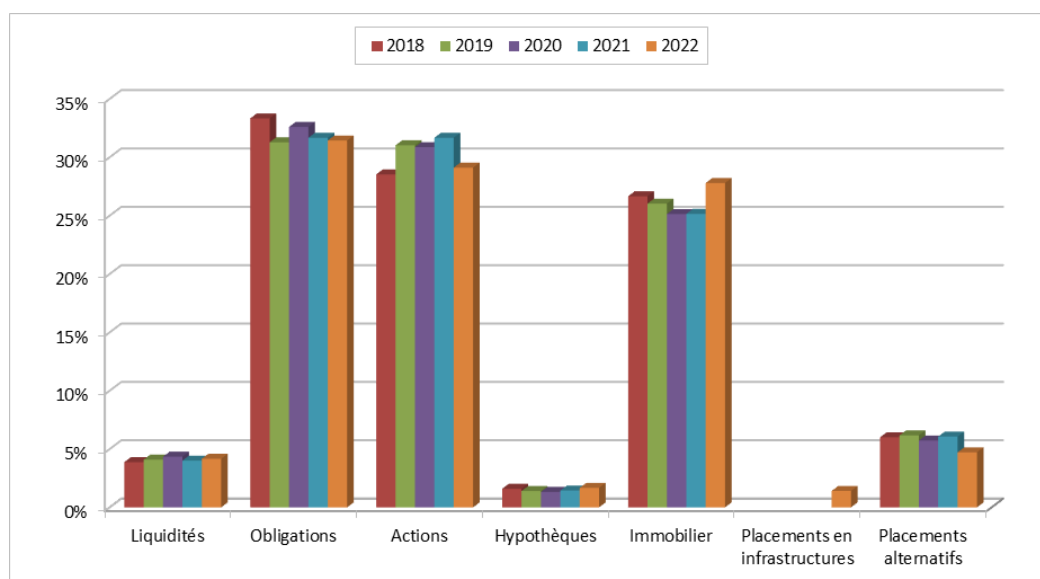


En cumulant les obligations en CHF avec celles en monnaies étrangères (ME) et en faisant de même avec les actions, les moyennes des obligations (-0.75%) et des actions (-8.10%) sont en baisse.

	Obligations CHF et ME			Actions CHF et ME		
	2022	2021	22 vs 21	2022	2021	22 vs 21
Moyenne	31.43%	31.67%	-0.75%	29.10%	31.67%	-8.10%
Minimum	11.10%	9.90%	12.12%	20.73%	23.60%	-12.16%
Maximum	52.51%	54.58%	-3.79%	41.91%	43.20%	-2.99%

	Liquidités, créances à CT et autres créances en compte régularisation actif	Obligations et autres créances en francs suisses	Obligations en monnaies étrangères	Actions suisses	Actions étrangères	Hypothèques	Immobilier	Placements en infrastructures	Placements alternatifs
CPEV	2.70%	6.50%	16.50%	12.00%	16.20%	5.40%	26.10%	3.10%	11.80%
CIP	4.20%	10.80%	13.80%	12.50%	16.00%	5.30%	26.50%	1.20%	9.80%

Evolution des allocations d'actifs réelles (valeurs moyennes)

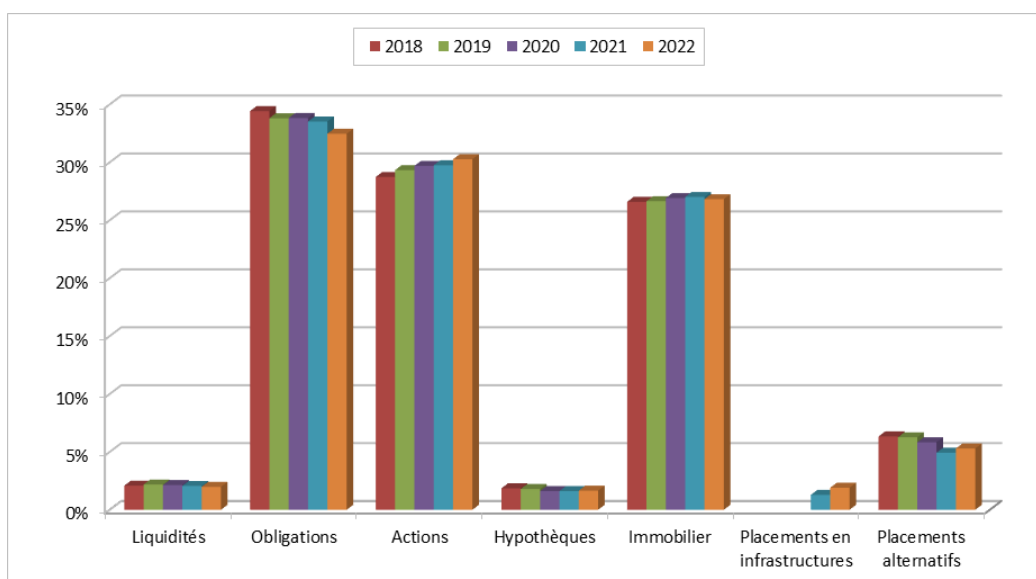


L'allocation des actifs à la fin de l'année 2022 a relativement peu évolué par rapport à l'exercice précédent. Les classes d'actifs les plus importantes restent encore les obligations (31.4%) ainsi que les actions (29.1%). Les changements les plus marqués concernent l'immobilier ainsi que les actions. La part de l'immobilier progresse de 25.1% à 27.8% et celle des actions recule de 31.7% à 29.1%. A noter que ce recul concerne autant les actions suisses qu'étrangères.

Allocations réelles moyennes	2018	2019	2020	2021	2022
Liquidités	3.9%	4.1%	4.3%	4.0%	4.2%
Obligations	33.3%	31.3%	32.6%	31.7%	31.4%
Actions	28.5%	31.0%	30.9%	31.7%	29.1%
Hypothèques	1.6%	1.4%	1.3%	1.4%	1.7%
Immobilier	26.7%	26.0%	25.1%	25.1%	27.8%
Placements en infrastructures	-	-	-	-	1.4%
Placements alternatifs	6.0%	6.2%	5.7%	6.1%	4.7%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Dans notre comparatif, la catégorie « Placements alternatifs » rassemble divers types de placements non traditionnels tels que les hedge funds, les matières premières ou encore les placements privés. A noter que depuis cette année, les placements en infrastructures ont une catégorie dédiée. Ces placements étaient auparavant inclus dans la catégorie « Placements alternatifs ».

Evolution des allocations stratégiques (valeurs moyennes)



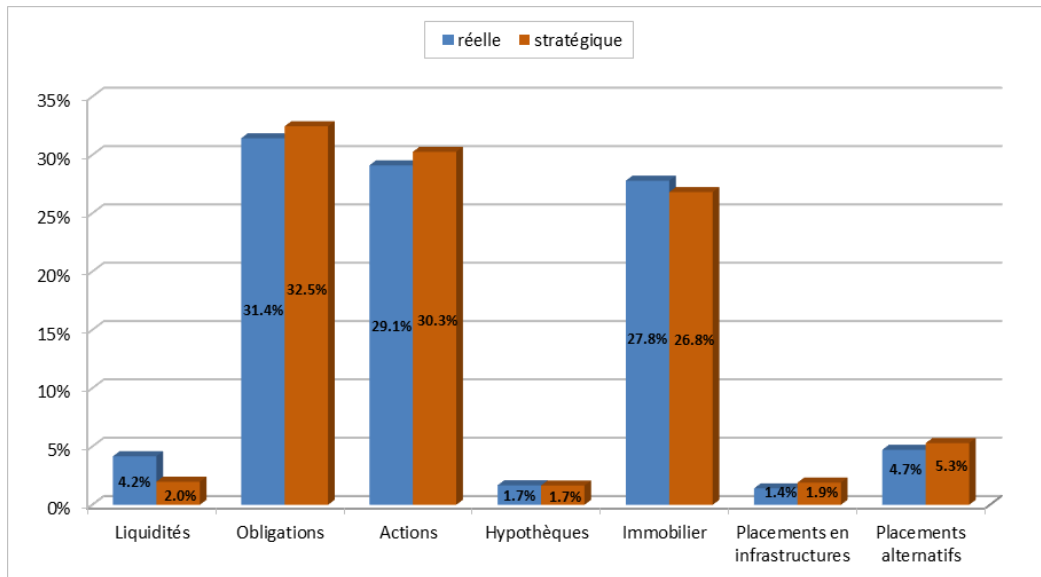
Selon l'annexe 4.9 - Allocations stratégiques, seules 8 caisses de pension sur les 26 analysées ont modifié leur allocation stratégique de 2021 à 2022. Le tableau ci-dessous révèle combien d'institutions de prévoyance de notre analyse ont augmenté ou diminué leur part pour chacune des catégories d'actifs :

Catégorie	Augmenté	Diminué
Liquidités	0	1
Obligations en francs suisses	3	5
Obligations en monnaies étrangères	2	4
Actions suisses	3	1
Actions en monnaies étrangères	6	0
Hypothèques	1	0
Immobilier	2	4
Placements en infrastructures	2	0
Placements alternatifs	5	1

Comparé à l'année précédente, la structure de l'allocation d'actifs stratégiques à fin 2022 est restée globalement stable. Jusqu'en 2020, les placements en infrastructures étaient inclus dans à la catégorie « Placements alternatifs ».

Alloc. stratégiques moyennes	2018	2019	2020	2021	2022
Liquidités	2.1%	2.2%	2.1%	2.1%	2.0%
Obligations	34.4%	33.8%	33.8%	33.5%	32.5%
Actions	28.7%	29.3%	29.7%	29.7%	30.3%
Hypothèques	1.9%	1.8%	1.6%	1.6%	1.7%
Immobilier	26.6%	26.6%	26.9%	27.0%	26.8%
Placements en infrastructures	-	-	-	1.6%	1.9%
Placements alternatifs	6.3%	6.3%	5.8%	4.9%	5.3%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Allocation réelle vs allocation stratégique à fin 2022 (moyenne en %)



En comparant les allocations réelles des actifs aux objectifs visés, nous constatons que les caisses de pension analysées détiennent deux fois plus de liquidités que prévu, que les obligations ainsi que les actions sont sous-pondérées et que l'immobilier dépasse le niveau souhaité. Les placements alternatifs ainsi que ceux en infrastructures sont légèrement sous-pondérés.

Généralités en 2022

			Primauté	Système financier	Garantie publique	Bases techniques*	Taux technique	Taux technique (yc provisions)	Réassurance	Organe de contrôle	Expert en prévoyance professionnelle
CACEB	BE	Enseignants bernois	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2020 (2022) / TP	2.00%	1.50%	Non	PricewaterhouseCoopers SA	Prevanto SA
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	Prestations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2020 (2020) / TP	2.50%	2.00%	Non	BfB Audit SA	Pittet Associés SA
CPI SIG	GE	CPI SIG	Prestations	capitalisation complète	Non	VZ 2020 (2020) / TP	2.50%	2.00%	Non	BfB Audit SA	Pittet Associés SA
CIP	VD	Communes vaudoises	Prestations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2020 (2022) / TP	2.25%	2.00%	Non	PricewaterhouseCoopers SA	Pittet Associés SA
CP	GE	Police et pénitenciers GE	Prestations	capitalisation complète	Non	VZ 2015 (2017) / TP	3.00%	2.25%	Non	BDO SA	Pittet Associés SA
CPB	BE	Canton de Berne	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	LPP 2020 / TG	1.50%	1.50%	Non	Ernst & Young AG	Pittet Associés SA
CPBienne	BE	Ville de Bienne	Cotisations	capitalisation complète	Non	LPP 2020 / TP	1.50%	1.50%	Non	BDO SA	Swiss Life Pension Services SA
CPCL	VD	Ville de Lausanne	Prestations	capitalisation partielle	Oui	LPP 2015 (2015) / TP	2.50%	2.50%	Non	BfB Audit SA	Pittet Associés SA
CPCN	NE	Fonction publique NE	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	LPP 2020 (2020) / TP	1.75%	1.75%	Non	KPMG SA	Pittet Associés SA
CPEG	GE	Etat de Genève	Prestations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2020 / TG	1.75%	1.75%	Non	Fidag SA	GiTeC Prévoyance SA
CPEV	VD	Etat de Vaud	Prestations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2020 (2022) / TP	2.50%	2.00%	Non	PricewaterhouseCoopers SA	AON Suisse SA
CPJU	JU	Canton du Jura	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2020 (2022) / TP	2.00%	2.00%	Non	KPMG SA	AON Suisse SA
CPM	VS	Ville de Monthey	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2020 (2022) / TP	2.00%	2.00%	Oui	Fiduciaire Fidag SA	Pittet Associés SA
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2020 (2022) / TP	2.25%	2.00%	Non	BDO SA	Pittet Associés SA
CPPVF	FR	Ville de Fribourg	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	LPP 2020 (2020) / TP	2.75%	2.25%	Oui (Stop-Loss)	BDO SA	Pittet Associés SA
CPVAL CPO	VS	Etat du Valais	Cotisations	capitalisation complète	Non	VZ 2020 (2022) / TP	2.50%	2.50%	Non	PricewaterhouseCoopers SA	Prevanto SA
CPVAL CPF	VS	Etat du Valais	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2020 (2022) / TP	2.50%	2.50%	Non	PricewaterhouseCoopers SA	Prevanto SA
CPVS	VS	Ville de Sion	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	LPP 2020 / TG	2.00%	1.50%	Oui (Stop-Loss)	PricewaterhouseCoopers SA	Libera AG
FPTPG	GE	Transports genevois	Prestations	capitalisation partielle	Oui	LPP 2020 (2020) / TP	2.25%	2.00%	Non	BDO SA	Pittet Associés SA
FRED	JU	Ville de Delémont	Cotisations	capitalisation complète	Non	LPP 2020 (2017) / TP	2.00%	2.00%	Oui (Stop-Loss)	Fidag Audit SA	Prevanto SA
IPCT	TI	Canton du Tessin	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2020 / TG	2.00%	2.00%	Non	BDO SA	Libera AG
Publica	BE	Publica	Cotisations	capitalisation complète	Non	LPP 2020 / TG	2.00%	2.00%	Non	KPMG SA	Allvisa AG
PVK	BE	Ville de Berne	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	LPP 2020 / TP	1.75%	1.75%	Oui	BDO SA	Pittet Associés SA
FOEC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	Cotisations	capitalisation complète	Non	LPP 2020 (2021) / TG	1.00%	1.00%	Non	Fideconsul Società di Revisione SA	AON Suisse SA
Previs	BE	Previs	Cotisations	capitalisation complète	Non	LPP 2020 (2020) / TP	1.75%	1.75%	Oui	T+R SA	Swiss Life Pension Services SA
BVK	ZH	Canton de Zurich	Cotisations	capitalisation complète	Non	VZ 2020 / TG	1.75%	1.75%	Non	Ernst & Young AG	Libera AG
Moyenne							2.09%	1.91%			

* TP (Tables périodiques), TG (Tables générationnelles)

Détails des mesures structurelles et d'assainissement des caisses de pension publiques (état au 01.09.2023)

Echantillon de base			Système financier	Degré couverture au 31.12.2022		Explications des mesures prises en 2022 ou des projets à venir
				Minimum	%	
CACEB	BE	Enseignants bernois	capitalisation partielle	93.60%	89.80%	Baisse du taux de conversion de façon échelonnée de 5.58% (2016) à 5.20% dès le 01.08.2020, puis à 4.90% dès le 01.08.2024. En plus des cotisations ordinaires, prélèvement de cotisations de financement auprès des assurés (1.70% du salaire assuré) et employeurs (2.55% du salaire assuré). En 2022, passage aux tables VZ 2020 (VZ 2015 précédemment).
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	capitalisation partielle	73.00%	75.96%	En 2022, passage aux tables VZ 2020 (VZ 2015 précédemment).
CPI SIG	GE	CPI SIG	capitalisation complète	100.00%	105.39%	En 2022, passage aux tables VZ 2020 (VZ 2015 précédemment).
CIP	VD	Communes vaudoises	capitalisation partielle	68.30%	71.89%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2022.
CP	GE	Police et pénitenciers GE	capitalisation complète	100.00%	97.90%	En 2023, adoption d'un nouveau plan de prévoyance avec les mesures suivantes : relèvement de l'âge de la retraite de 58 à 59 ans, hausse de la durée de cotisation de 35 à 36 ans pour l'obtention d'une rente complète et baisse du taux de rente maximal de 75 à 70%. Discussion en cours pour une nouvelle adaptation du plan de prévoyance en 2024, contenant les mesures suivantes : relèvement de l'âge de la retraite à 60 ans, passage à la notion d'âge-pivot, hausse de la durée de cotisation à 37 ans pour l'obtention d'une rente complète ainsi que le versement par l'Etat d'un montant jusqu'à concurrence de CHF 200 millions pour garantir les droits acquis.
CPB	BE	Canton de Berne	capitalisation partielle	88.00%	87.56%	Baisse du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 5.75% à 5.25% en 2021, puis réduction progressive du taux pour atteindre 4.80% dès 2024. En plus des cotisations ordinaires, prélèvement de cotisations de financement auprès des assurés (0.95% du salaire assuré) et employeurs (1.35% du salaire assuré).
CPBienne	BE	Ville de Bienne	capitalisation complète	100.00%	105.95%	Abaissement progressif des taux de conversion entre 2019 et 2025. Le taux de conversion à l'âge de 65 ans baisse, par exemple, de 6.40% en 2018 à 5.50% dès 2025.
CPCL	VD	Ville de Lausanne	capitalisation partielle	69.60%	71.90%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2022.
CPCN	NE	Fonction publique NE	capitalisation partielle	68.40%	73.50%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2022.
CPEG	GE	Etat de Genève	capitalisation partielle	65.00%	73.10%	En 2022, passage aux tables VZ 2020 (VZ 2015 précédemment).
CPEV	VD	Etat de Vaud	capitalisation partielle	68.00%	68.57%	Le plan de prévoyance déposé en 2022 auprès de l'Autorité de surveillance prévoit : une hausse de la durée de cotisation de 38 à 40 ans pour l'obtention d'une rente complète inchangée de 60% du salaire assuré, la baisse du taux de rente annuel de 1.579% à 1.5%, le relèvement de l'âge de retraite minimum de 62 à 64 ans (60 à 62 ans pour certaines professions) et de l'âge terme de 63 à 65 ans. L'entrée en vigueur de ce nouveau plan de prévoyance est désormais fixée au 01.01.2025.
CPJU	JU	Canton du Jura	capitalisation partielle	66.70%	72.10%	Cotisation d'assainissement de 2.00% financée de manière paritaire par les assurés et employeurs. Entre 2019 et 2023, diminution linéaire du taux de conversion de 5.786% à 5.340% à l'âge de 64 ans (femmes) et de 5.706% à 5.345% à l'âge de 65 ans (hommes) et augmentation linéaire du traitement cotisant de 85% à 90% du salaire annuel brut.
CPM	VS	Ville de Monthey	capitalisation partielle	64.00%	80.88%	En 2022, passage aux tables VZ 2020 (VZ 2015 précédemment).
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	capitalisation partielle	79.30%	79.50%	La réforme de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg est entrée en vigueur au 01.01.2022, avec notamment un passage à la primauté des cotisations ainsi qu'une hausse paritaire du taux de cotisations de 2.00% (1.00% assurés et 1.00% employeur). De plus, introduction d'une échelle de bonifications croissante ainsi que des mesures transitoires et compensatoires à partir de 45 ans, à hauteur d'un montant unique de CHF 380 millions versé par l'employeur. En 2022, passage aux tables VZ 2020 (VZ 2015 précédemment).
CPPVF	FR	Ville de Fribourg	capitalisation partielle	72.00%	76.30%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2022.
CPVAL CPO	VS	Etat du Valais	capitalisation complète	100.00%	111.82%	Baisse progressive des taux de conversion entre 2020 et 2026 de 6.64% à 5.41% pour un départ à la retraite à 65 ans, de 6.47% à 5.27% pour un départ à 64 ans, de 6.32% à 5.13% pour un départ à 63 ans et de 6.17% à 5.00% pour un départ à 62 ans. En 2022, passage aux tables VZ 2020 (VZ 2015 précédemment).
CPVAL CPF	VS	Etat du Valais	capitalisation partielle	100.00%	97.39%	Baisse progressive des taux de conversion entre 2020 et 2026 de 6.17% à 5.00% pour un départ à la retraite à 62 ans et de 5.89% à 4.76% pour un départ à 60 ans. En 2022, passage aux tables VZ 2020 (VZ 2015 précédemment).
CPVS	VS	Ville de Sion	capitalisation partielle	70.40%	90.30%	Baisse progressive des taux de conversion entre 2020 et 2025 de 5.95% à 5.10% pour un départ à la retraite à 62 ans et de 5.75% à 4.90% pour un départ à 60 ans.
FPTPG	GE	Transports genevois	capitalisation partielle	76.10%	76.19%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2022.
FRED	JU	Ville de Delémont	capitalisation complète	100.00%	101.40%	Baisse progressive du taux de conversion entre 2019 et 2026 de 5.85% à 5.40% pour un départ à la retraite à l'âge de 65 ans.
IPCT	TI	Canton du Tessin	capitalisation partielle	67.70%	62.60%	En 2022, hausse du taux technique de 1.50% à 2.00% et passage aux tables générationnelles VZ 2020 (tables périodiques VZ 2020 précédemment). Cotisations d'assainissement de 2.00% pour les employeurs et 1.00% pour les assurés (en vigueur depuis 2005). En plus des cotisations d'assainissement de 2.00%, les employeurs cotisent 4.00% de cotisations supplémentaires en tant que contributions extraordinaires. De plus, baisse progressive du taux de conversion entre de 6.17% (2023) à 5.25% (2031) pour un départ à la retraite à l'âge de 65 ans.
Publica	BE	Publica	capitalisation complète	100.00%	96.20%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2022.
PVK	BE	Ville de Berne	capitalisation partielle	81.88%	93.53%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2022.
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	capitalisation complète	100.00%	100.90%	Baisse sur 10 ans du taux de conversion de 5.70% (2018) à 5.00% (2028) à l'âge de 64 ans (femmes) et de 5.86% (2018) à 5.00% (2028) à l'âge de 65 ans (hommes).
Previs	BE	Previs	capitalisation complète	100.00%	101.17%	Depuis 2018, réduction du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 0.1% par année, pour atteindre 5.50% en 2022. Puis à partir de 2025, réduction du taux de conversion de 0.1% par année, pour atteindre 5.00% en 2029.
BVK	ZH	Canton de Zurich	capitalisation complète	100.00%	97.60%	En 2022, passage aux tables VZ 2020 (VZ 2015 précédemment).

Détails des mesures structurelles et d'assainissement des caisses de pension publiques (état au 01.09.2023)

En Suisse allemande			Système financier	Degré de couverture au 31.12.2022		Explications des mesures prises en 2022 ou des projets à venir
				Minimum	%	
APK	AG	Canton d'Argovie	Capitalisation complète	100.00%	98.10%	A partir de 2022, baisse progressive du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 5.30% à 5.00% (2024).
BLPK	BL	Canton Bâle-Campagne	Capitalisation complète	100.00%	103.90%	En 2022, hausse du taux technique de 1.75% à 2.25% et passage aux tables générationnelles VZ 2020 (tables périodiques VZ 2015 précédemment). De plus, baisse du taux de conversion à l'âge de 65 ans de façon échelonnée, de 5.80% (2018) à 5.00% (2022). Le degré de couverture de 103.90% correspond au degré de couverture consolidé de la fondation.
KVKAI	AI	Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures	Capitalisation complète	100.00%	106.68%	Baisse progressive du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 5.80% (2019) à 5.20% (2023).
LUPK	LU	Canton de Lucerne	Capitalisation complète	100.00%	105.90%	En 2022, passage aux tables générationnelles VZ 2020 (tables générationnelles VZ 2015 précédemment).
PKAR	AR	Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures	Capitalisation complète	100.00%	104.60%	En 2022, passage aux tables générationnelles VZ 2020 (tables périodiques VZ 2015 précédemment). Baisse progressive du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 6.40% (2016) à 6.00% (2020) et à 5.40% (2023).
PKBS	BS	Canton Bâle-Ville	Capitalisation part. et comp.	100.00%	99.20%	En 2022, abaissement du taux technique de 2.25% à 1.75%. En 2024, baisse du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 5.44% à 5.20% (modèle de base). A noter que la PKBS regroupe des caisses de prévoyance en capitalisation partielle et complète. Le degré de couverture de 99.20% correspond au degré de couverture consolidé de la fondation.
GLPK	GL	Canton de Glaris	Capitalisation complète	100.00%	102.90%	Dès 2021, baisse progressive du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 5.90% à 5.20% (2025).
PKGR	GR	Canton des Grisons	Capitalisation complète	100.00%	107.50%	Une révision partielle de la loi sur la Caisse de pension des Grisons est entrée en vigueur en 2022, avec notamment les changements suivants : hausse des cotisations d'épargne, adaptation du salaire assuré, introduction de 3 différents plans d'épargne à choix, baisse du taux de conversion à l'âge de 65 ans à 4.70%, abaissement du taux technique de 2.00% à 1.75% et passage aux tables générationnelles LPP 2020 (tables périodiques LPP 2015 précédemment).
PKNW	NW	Canton de Nidwald	Capitalisation complète	100.00%	104.60%	Un projet de révision partielle de la loi sur les caisses de pension est en consultation, pour une entrée en vigueur prévue en 2025. Ce projet prévoit notamment les mesures suivantes : baisse du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 5.30% à 5.00%, répartition des cotisations employé/employeur à environ 42.3%/57.7% (49%/51% actuellement), hausse des cotisations d'épargne et début du processus d'épargne à l'âge de 20 ans (au lieu de 25 ans).
PKSZ	SZ	Canton de Schwyz	Capitalisation complète	100.00%	102.90%	En 2022, hausse du taux technique de 1.60% à 2.20% et passage aux tables VZ 2020 (VZ 2015 précédemment). Baisse progressive du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 6.70% (2015) à 6.00% (2022). Une révision de la loi sur la Caisse de pension du canton de Schwyz est entrée en vigueur en 2023 avec notamment les mesures suivantes : baisse progressive entre 2023 et 2027 du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 6.00% à 5.00%, hausse des taux de cotisations réglementaires et début du processus d'épargne à l'âge de 20 ans (au lieu de 23 ans).
PKSH	SH	Canton de Schaffhouse	Capitalisation complète	100.00%	102.70%	En 2022, passage aux tables générationnelles VZ 2020 (tables générationnelles VZ 2015 précédemment).
PKSO	SO	Canton de Soleure	Capitalisation complète	100.00%	105.40%	En 2022, hausse du taux technique de 1.50% à 2.00% et passage aux tables générationnelles VZ 2020 (tables générationnelles VZ 2015 précédemment). De plus, baisse du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 5.50% à 5.00% dès 2024.
PKTG	TG	Canton de Thurgovie	Capitalisation complète	100.00%	102.00%	En 2022, hausse du taux technique de 1.75% à 2.00% et passage aux tables générationnelles VZ 2020 (tables générationnelles VZ 2015 précédemment).
PK Uri	UR	Canton d'Uri	Capitalisation complète	100.00%	100.70%	En 2022, passage aux tables générationnelles VZ 2020 (tables générationnelles VZ 2015 précédemment). Baisse progressive du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 6.20% (2015) à 5.50% (2023).
PK Zug	ZG	Canton de Zug	Capitalisation partielle	100.00%	101.30%	Baisse progressive du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 6.68% (2016) à 6.00% (2022), puis à 5.40% dès 2023. En 2022, passage aux tables VZ 2020 (VZ 2015 précédemment).
PVO	OW	Canton d'Obwald	Capitalisation complète	100.00%	101.34%	Entrée en vigueur d'une révision du règlement de prévoyance dès le 01.09.2023, avec notamment une baisse du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 5.60% à 5.00% ainsi qu'une hausse paritaire du taux de cotisations de 2.00% (1.00% assurés et 1.00% employeur).
SGPK	SG	Canton de St-Gall	Capitalisation complète	100.00%	100.69%	En 2022, hausse du taux technique de 2.00% à 2.50%.

**Vue synoptique des mesures d'assainissement des caisses de pension publiques romandes
analysées ainsi que des caisses de pension cantonales suisses alémaniques**

Situation jusqu'au 01.09.2023

			Degré de couv. au 31.12.2022	Degré de couv. minimum au 31.12.2022	Recapitalisation	Cotisations d'assainissement	Passage en prim. des cotisations	Suppression de la garantie publique	Augm. de la durée de cotisation	Augmentation du taux de cotisation	Limitation du renchérissement	Diminution de prestations	Baisse du taux de conversion	Adaptation du taux technique	Adaptation des bases techniques	Autres mesures
APK	AG	Canton d'Argovie	98.10%	100.00%									X			
BLPK	BL	Canton Bâle-Campagne	103.90%	100.00%									X	X	X	
BVK	ZH	Canton de Zurich	97.60%	100.00%											X	
CACEB	BE	Enseignants bernois	89.80%	93.60%									X		X	
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	75.96%	73.00%											X	
CPI SIG	GE	CPI SIG	105.39%	100.00%											X	
CIP	VD	Communes vaudoises	71.89%	68.30%												
CP	GE	Police et pénitenciers GE	97.90%	100.00%					X							
CPB	BE	Canton de Berne	87.56%	88.00%									X			
CPBienne	BE	Ville de Bienne	105.95%	100.00%									X			
CPCL	VD	Ville de Lausanne	71.90%	69.60%												
CPCN	NE	Fonction publique NE	73.50%	68.40%												
CPEG	GE	Etat de Genève	73.10%	65.00%											X	
CPEV	VD	Etat de Vaud	68.57%	68.00%					X							
CPJU	JU	Canton du Jura	72.10%	66.70%		X							X			
CPM	VS	Ville de Monthey	80.88%	64.00%											X	
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	79.50%	79.30%			X			X				X		
CPPVF	FR	Ville de Fribourg	76.30%	72.00%												
CPVAL CPO	VS	Etat du Valais	111.82%	100.00%									X		X	
CPVAL CPF	VS	Etat du Valais	97.39%	100.00%									X		X	
CPVS	VS	Ville de Sion	90.30%	70.40%									X			
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	100.90%	100.00%									X			
FPTPG	GE	Transports genevois	76.19%	76.10%												
FRED	JU	Ville de Delémont	101.40%	100.00%									X			
IPCT	TI	Canton du Tessin	62.60%	67.70%		X							X	X	X	
KVKAI	AI	Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures	106.68%	100.00%									X			
LUPK	LU	Canton de Lucerne	105.90%	100.00%											X	
PKAR	AR	Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures	104.60%	100.00%									X		X	
PKBS	BS	Canton de Bâle-Ville	99.20%	100.00%									X	X		
GLPK	GL	Canton de Glaris	102.90%	100.00%									X			
PKGR	GR	Canton des Grisons	107.50%	100.00%						X			X	X	X	
PKNW	NW	Canton de Nidwald	104.60%	100.00%						R			R			
PKSZ	SZ	Canton de Schwyz	102.90%	100.00%						X			X	X	X	
PKSH	SH	Canton de Schaffhouse	102.70%	100.00%											X	
PKSO	SO	Canton de Soleure	105.40%	100.00%									X	X	X	
PKTG	TG	Canton de Thurgovie	102.00%	100.00%										X	X	X
PK Uri	UR	Canton d'Uri	100.70%	100.00%									X		X	
PK Zug	ZG	Canton de Zug	101.30%	100.00%									X		X	
Previs	BE	Previs	101.17%	100.00%									X			
Publica	BE	Publica	96.20%	100.00%												
PVK	BE	Ville de Berne	93.53%	81.88%												
PVO	OW	Canton d'Obwald	101.34%	100.00%						X			X			
SGPK	SG	Canton de St-Gall	100.69%	100.00%										X		

X = mesure adoptée

R = mesure en projet

Effectifs des caisses

			Effectif total			Actifs			Pensionnés (rentiers)			Rapport actifs/rentiers		Notes
			2022	2021	Evol. en %	2022	2021	Evol. en %	2022	2021	Evol. en %	2022	2021	
CACEB	BE	Enseignants bernois	29 084	27 994	3.9%	19 440	18 680	4.1%	9 644	9 314	3.5%	2.02	2.01	
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	10 756	10 444	3.0%	6 883	6 690	2.9%	3 873	3 754	3.2%	1.78	1.78	
CPI SIG	GE	CPI SIG	3 083	3 075	0.3%	1 694	1 695	-0.1%	1 389	1 380	0.7%	1.22	1.23	
CIP	VD	Communes vaudoises	23 077	22 362	3.2%	15 228	14 840	2.6%	7 849	7 522	4.3%	1.94	1.97	
CP	GE	Police et pénitenciers GE	3 093	2 973	4.0%	1 981	1 884	5.1%	1 112	1 089	2.1%	1.78	1.73	
CPB	BE	Canton de Berne	58 068	57 093	1.7%	40 389	39 757	1.6%	17 679	17 336	2.0%	2.28	2.29	
CPBienne	BE	Ville de Bienne	6 241	6 114	2.1%	4 034	3 977	1.4%	2 207	2 137	3.3%	1.83	1.86	
CPCL	VD	Ville de Lausanne	12 701	12 366	2.7%	7 935	7 787	1.9%	4 766	4 579	4.1%	1.66	1.70	
CPCN	NE	Fonction publique NE	29 511	29 126	1.3%	19 117	18 983	0.7%	10 394	10 143	2.5%	1.84	1.87	
CPEG	GE	Etat de Genève	82 065	80 932	1.4%	53 793	53 531	0.5%	28 272	27 401	3.2%	1.90	1.95	
CPEV	VD	Etat de Vaud	62 081	60 312	2.9%	40 833	39 933	2.3%	21 248	20 379	4.3%	1.92	1.96	
CPJU	JU	Canton du Jura	10 641	10 562	0.7%	7 322	7 349	-0.4%	3 319	3 213	3.3%	2.21	2.29	
CPM	VS	Ville de Monthey	606	599	1.2%	404	403	0.2%	202	196	3.1%	2.00	2.06	
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	30 552	29 304	4.3%	21 857	20 749	5.3%	8 695	8 555	1.6%	2.51	2.43	
CPPVF	FR	Ville de Fribourg	1 188	1 156	2.8%	780	752	3.7%	408	404	1.0%	1.91	1.86	
CPVAL CPO	VS	Etat du Valais	7 708	6 936	11.1%	7 543	6 841	10.3%	165	95	73.7%	1.84	1.86	1
CPVAL CPF	VS	Etat du Valais	12 423	12 605	-1.4%	5 492	5 864	-6.3%	6 931	6 741	2.8%			
CPVS	VS	Ville de Sion	2 161	2 090	3.4%	1 474	1 415	4.2%	687	675	1.8%	2.15	2.10	
FPTPG	GE	Transports genevois	3 349	3 308	1.2%	2 205	2 192	0.6%	1 144	1 116	2.5%	1.93	1.96	
FRED	JU	Ville de Delémont	537	511	5.1%	374	359	4.2%	163	152	7.2%	2.29	2.36	
IPCT	TI	Canton du Tessin	27 259	26 677	2.2%	17 125	16 801	1.9%	10 134	9 876	2.6%	1.69	1.70	
Publica	BE	Publica	109 433	108 872	0.5%	67 515	66 862	1.0%	41 918	42 010	-0.2%	1.61	1.59	
PVK	BE	Ville de Berne	10 199	10 106	0.9%	6 023	5 993	0.5%	4 176	4 113	1.5%	1.44	1.46	
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	8 007	7 741	3.4%	6 706	6 472	3.6%	1 301	1 269	2.5%	5.15	5.10	
Previs	BE	Previs	43 723	42 815	2.1%	33 676	33 070	1.8%	10 047	9 745	3.1%	3.35	3.39	
BVK	ZH	Canton de Zurich	133 831	130 295	2.7%	93 456	90 990	2.7%	40 375	39 305	2.7%	2.31	2.31	
TOTAL / MOYENNE			721 377	706 368	2.1%	483 279	473 869	2.0%	238 098	232 499	2.4%	2.10	2.11	

Notes

1 : En 2020, la Caisse de prévoyance de l'Etat du Valais (CPVAL) a été scindée en deux sous-Caisses CPO et CPF. Pour comparer l'évolution du rapport actifs/rentiers, celui-ci est calculé sur les effectifs additionnés de CPVAL CPO et CPVAL CPF.

Prestations au 31.12.2022

Primauté des prestations

			Rente maximale		Calcul des prestations assurées			Notes
			Age de retraite	Années cotisation	Taux de rente (par année d'ass.)	Taux de rente maximal	Retraite anticipée (réduction par année d'assurance)	
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	64	40	1.750%	70%	Déduction de 5.0% de la pension par année d'anticipation	
CPI SIG	GE	CPI SIG	64	40	1.750%	70%	Déduction de 5.0% de la pension par année d'anticipation	
CIP	VD	Communes vaudoises	64	42	1.429%	60%	6.0%	
CP	GE	Police et pénitenciers GE	58	35	2.143%	75%	Réduction du taux de rente de 5.0% en moyenne par année d'anticipation	
CPCL	VD	Ville de Lausanne	A : 65 B : 62	A : 48 B : 45	A et B : 1.500%	A et B : 72%	Possible dès l'âge de 60 ans révolus. Réduction de 1.5% pour chaque année d'anticipation	1, 2, 3
CPEG	GE	Etat de Genève	65	40	1.500%	68%	Retraite anticipée possible dès l'âge de 58 ans. Le taux de pension est réduit de 5% pour chaque année d'anticipation avant l'âge pivot.	4
CPEV	VD	Etat de Vaud	62	38	1.579%	60%	6.0%	
FPTPG	GE	Transports genevois	64	41	1.683%	69%	Retraite anticipée possible dès l'âge de 58 ans révolus. Réduction du taux de rente de 5.0% en moyenne par année d'anticipation.	
Moyenne			63.3	40.5	1.67%			

Notes

- 1 : Catégorie B : policiers, pompiers et ambulanciers. Pour les assurés de cette catégorie, la pension de retraite n'est pas réduite pour anticipation entre 60 et 62 ans.
- 2 : Le taux de rente maximal est de 72% pour les 2 catégories (pour la catégorie B, un taux de rente de 72% implique un rachat volontaire).
- 3 : Des dispositions transitoires permettent l'application inchangée des conditions de retraite anticipée prévalant en 2017 (-1.5% par an) durant 5 ans (jusqu'au 31.12.2022) et de différer l'application pleine des facteurs de retraite anticipée retenus dès le 1er janvier 2018 (-4.8% par an) jusqu'au 31.12.2025.
- 4 : L'âge pivot de la retraite est de 65 ans pour le plan principal et 62 ans pour les personnes ayant une activité à pénibilité physique.

Prestations au 31.12.2022

Primauté des cotisations

			Calcul des prestations assurées				Notes
			Age de retraite	Taux de conversion à l'âge de retraite	Taux de rémunération de l'avoir	Retraite anticipée	
CACEB	BE	Enseignants bernois	65	5.10%	1.00%	Possible dès l'âge de 58 ans révolus.	
CPB	BE	Canton de Berne	65	5.10%	1.00%	Possible dès l'âge de 58 ans révolus.	1
CPBienne	BE	Ville de Bienne	65	5.95%	1.00%	Possible dès l'âge de 60 ans révolus.	
CPCN	NE	Fonction publique NE	64	5.41%	1.00%	Possible dès l'âge de 58 ans révolus.	2
CPJU	JU	Canton du Jura	65 (H) / 64 (F)	5.417% / 5.429%	1.50%	Possible dès l'âge de 58 ans révolus.	
CPM	VS	Ville de Monthey	64 (H et F)	5.10% / 5.20%	1.00%	Possible dès l'âge de 60 ans révolus.	
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	-	-	1.00%	Possible dès l'âge de 58 ans révolus.	3, 4, 5
CPPVF	FR	Ville de Fribourg	65 (H) / 64 (F)	5.80% / 5.65%	2.00%	Possible dès l'âge de 60 ans révolus.	
CPVAL CPO	VS	Etat du Valais	Cat. 1,3 : 65/64 Cat. 2 : 63/62	Cat. 1 et 3 : 6.17% / 6.01% Cat. 2 : 5.86% / 5.71%	1.50%	Possible dès l'âge de 58 ans révolus.	6
CPVAL CPF	VS	Etat du Valais	Cat. 1 et 3 : 62 Cat. 2 : 60	Cat. 1 et 3 : 5.71% Cat. 2 : 5.45%	1.50%	Possible dès l'âge de 58 ans révolus.	6
CPVS	VS	Ville de Sion	Cat. A : 62 Cat. B : 60	Cat. A : 5.65% Cat. B : 5.45%	1.00%	Possible dès l'âge de 58 ans révolus.	7
FRED	JU	Ville de Delémont	65	5.63%	0.00%	Possible dès l'âge de 58 ans révolus.	
IPCT	TI	Canton du Tessin	65	6.17%	1.50%	Possible dès l'âge de 58 ans. Pour établir la retraite anticipée, l'avoir de vieillesse au moment de la mise en pension est multiplié par le taux de conversion selon l'âge.	
Publica	BE	Publica	65 (H) / 64 (F)	5.09% / 5.09%	0.90%	Un départ volontaire à la retraite est possible au plus tôt à partir de l'âge de 60 ans.	8
PVK	BE	Ville de Berne	63	5.232%	2.75%	Possible dès l'âge de 58 ans révolus.	9
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	65 (H) / 64 (F)	5.52% / 5.42%	2.50%	Possible dès l'âge de 60 ans. A la demande de l'employeur uniquement, la retraite anticipée peut être accordée dès 58 ans.	
Previs	BE	Previs	65	5.50%	1.00%	Possible dès l'âge de 58 ans. L'avoir de vieillesse disponible est converti avec le taux de conversion selon l'âge.	10
BVK	ZH	Canton de Zurich	65	4.67%	2.10%	Possible dès l'âge de 60 ans. Le montant de la pension de retraite correspond à l'avoir de vieillesse au moment de la retraite, multiplié par le taux de conversion selon l'âge de départ à la retraite.	11

Notes

- 1 : Age ordinaire de la retraite dans le plan de prévoyance pour la police : 62 ans.
- 2 : L'âge de retraite indiqué concerne le plan ordinaire. Le taux de conversion à l'âge de 65 ans est de 5.55%.
- 3 : Ces informations correspondent aux prestations du régime de pensions.
- 4 : La rémunération des avoirs de vieillesse réglementaires 2022 est limitée à l'avoir vieillesse selon la LPP.
- 5 : Il n'y a pas d'âge de retraite de référence à la CPPEF.
- 6 : Catégorie 2 : le personnel des établissements pénitentiaires et de la police cantonale.
- 7 : Catégorie B : les agents de police.
- 8 : Ces informations correspondent aux prestations de la Caisse de prévoyance de la Confédération, qui regroupe plus de 60% des assurés de Publica.
- 9 : Le taux de conversion à l'âge de 65 ans est de 5.513% (H et F).
- 10 : Ces informations correspondent aux prestations de la caisse de prévoyance "Service Public".
- 11 : Le taux de conversion correspond au choix d'une rente de conjoint de 2/3.

Financement au 31.12.2022

			Cotisations en % ^{a)}			Déduction de coordination 2022				
			Employé*	Employeur*	Total*	Salaire assuré		Méthode de calcul	Montant	Notes
CACEB	BE	Enseignants bernois	Les taux de cotisations diffèrent en fonction de l'âge			Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		Le plus faible montant entre 30% du salaire annuel ou 87,5% de la rente AVS maximale multiplié par le taux d'occupation. Mais au maximum CHF 25'095.	-	
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	8.00	16.00	24.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		25% du salaire de base, mais au maximum la rente de vieillesse simple complète maximum AVS pondérée au taux d'activité.	-	
CPI SIG	GE	CPI SIG	8.00	16.00	24.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		25% du salaire de base, mais au maximum la rente de vieillesse simple complète maximum AVS pondérée au taux d'activité.	-	
CIP	VD	Communes vaudoises	Modèle 1 : 10.00% Modèle 2 : 11.00% Modèle 3 : 9.00%	Modèle 1 : 19.00% Modèle 2 : 18.00% Modèle 3 : 20.00%	Modèle 1 : 29.00% Modèle 2 : 29.00% Modèle 3 : 29.00%	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		100% de la rente AVS minimum complète. En cas d'activité à temps partiel, la déduction de coordination est réduite en proportion du degré d'activité	14 340	1
CP	GE	Police et pénitenciers GE	11.00	22.00	33.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		-	10 905	
CPB	BE	Canton de Berne	Les taux de cotisations diffèrent en fonction de l'âge			Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		Le plus faible montant entre 30% du salaire annuel déterminant ou 87,5% de la rente AVS maximale, multiplié par le degré d'occupation. Mais au maximum CHF 25'095	-	
CPBienne	BE	Ville de Bienne	Les taux de cotisations diffèrent en fonction de l'âge			Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		Montant de coordination selon la LPP, adapté au degré d'activité.	25 095	2
CPCL	VD	Ville de Lausanne	A: 10.50 B: 11.30	A: 17.50 B: 18.80	A: 28.00 B: 30.10	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		2/3 de la rente AVS complète maximum en cours, mais ne peut pas dépasser le montant maximum prévu par la LPP. Le montant de coordination est adapté au taux d'activité.	19 120	3
CPCN	NE	Fonction publique NE	20-29 ans : 8.85 30-39 ans : 9.35 40-49 ans : 10.00 50-59 ans : 10.90 60-70 ans : 11.15	14.45	20-29 ans : 23.30 30-39 ans : 23.80 40-49 ans : 24.45 50-59 ans : 25.35 60-70 ans : 25.60	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		7/12 du montant de la rente annuelle AVS maximale. La déduction de coordination est adaptée au degré d'occupation.	16 730	4
CPEG	GE	Etat de Genève	9.00	18.00	27.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		Moitié de la rente AVS maximale (+) 8.5% du traitement déterminant ramené au taux d'activité de 100%, mais au maximum CHF 25'095.	-	
CPEV	VD	Etat de Vaud	10.00	15.50	25.50	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		Moitié de la rente AVS maximale (+) 8.5% du salaire annuel brut. Maximum 87.5% de la rente simple maximale de l'AVS. Adaptée au degré d'activité.	-	
CPJU	JU	Canton du Jura	Cat. A: 8.80-10.40 Cat. B: 11.15-12.75	Cat. A: 7.30-17.60 Cat. B: 9.65-19.95	Cat. A: 16.10-28.00 Cat. B: 20.80-32.70	Il est égal aux 89% du traitement annuel réduits d'un montant de coordination		2/3 de la rente simple maximale AVS. Adapté au taux d'occupation.	19 120	5
CPM	VS	Ville de Monthey	18-24 ans : 1.50 25-34 ans : 9.50 35-44 ans : 11.00 45-54 ans : 12.00 55-64 ans : 12.00 65-70 ans : 11.00	18-24 ans : 3.00 25-34 ans : 11.00 35-44 ans : 12.50 45-54 ans : 14.50 55-64 ans : 17.50 65-70 ans : 11.00	18-24 ans : 4.50 25-34 ans : 20.50 35-44 ans : 23.50 45-54 ans : 26.50 55-64 ans : 29.50 65-70 ans : 22.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		Montant annuel de la rente de vieillesse simple complète minimale de l'AVS	14 340	6
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	Plan standard 22-34 ans : 10.02 35-44 ans : 10.02 45-54 ans : 12.92 55-70 ans : 13.02	Plan standard 22-34 ans : 12.38 35-44 ans : 13.38 45-54 ans : 16.88 55-70 ans : 21.38	Plan standard 22-34 ans : 22.40 35-44 ans : 23.40 45-54 ans : 29.80 55-70 ans : 34.40	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		87.5% de la rente maximale de vieillesse de l'AVS. Le montant de coordination est adapté au taux d'activité.	25 095	7
CPPVF	FR	Ville de Fribourg	10.00	16.00	26.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		40% du salaire déterminant régulier AVS servant au calcul du traitement assuré. Ce montant ne peut toutefois pas dépasser la rente simple maximale AVS.	-	
CPVAL CPO	VS	Etat du Valais	Cat. 1 : 10.85 Cat. 2 : 11.60 Cat. 3 : 10.10	Cat. 1 : 14.40 Cat. 2 : 15.40 Cat. 3 : 13.40	Cat. 1 : 25.25 Cat. 2 : 27.00 Cat. 3 : 23.50	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		15% du traitement déterminant	-	
CPVAL CPF	VS	Etat du Valais	Cat. 1 : 9.80 Cat. 2 : 10.80 Cat. 3 : 8.80	Cat. 1 : 5.20 - 27.20 Cat. 2 : 7.30 - 27.30 Cat. 3 : 4.20 - 24.20	Cat. 1 : 15.00 - 37.00 Cat. 2 : 18.10 - 38.10 Cat. 3 : 13.00 - 33.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		15% du traitement déterminant	-	

Financement au 31.12.2022

			Cotisations en % ^{a)}			Déduction de coordination 2022			
			Employé*	Employeur*	Total*	Salaire assuré	Méthode de calcul	Montant	Notes
CPVS	VS	Ville de Sion	Cat. A: 1.50-11.50 Cat. B: 1.50-11.50	Cat. A: 1.50-31.00 Cat. B: 1.50-25.00	Cat. A: 3.00-42.50 Cat. B: 3.00-36.50	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	2/3 de la rente simple complète maximale de l'AVS	19 120	8, 9
FPTPG	GE	Transports genevois	9.50	21.50	31.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Montant annuel maximum de la rente AVS, augmenté de 16 2/3%. Adapté au taux d'activité effectif.	-	
FRED	JU	Ville de Delémont	Les cotisations sont déterminées en fonction de l'âge de l'assuré			12 fois le salaire mensuel de base	Aucune déduction de coordination	-	
IPCT	TI	Canton du Tessin	10.50	11.60	22.10	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	7/8 de la rente maximale de l'AVS	25 095	
Publica	BE	Publica	Plan standard 22-34 ans : 5.85 35-44 ans : 7.25 45-54 ans : 9.40 55-65 ans : 12.50 66-70 ans : 5.85	Plan standard 22-34 ans : 6.90 35-44 ans : 9.00 45-54 ans : 16.60 55-65 ans : 21.75 66-70 ans : 5.85	Plan standard 22-34 ans : 12.75 35-44 ans : 16.25 45-54 ans : 26.00 55-65 ans : 34.25 66-70 ans : 11.70	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Correspond à 30% du salaire annuel déterminant, mais est égale au plus à la déduction de coordination selon la LPP		10
PVK	BE	Ville de Berne	Les taux de cotisations différent en fonction de l'âge : Employés : entre 5.67 et 12.67. Employeurs : entre 11.33 et 25.33			Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	30% du salaire annuel AVS, mais au maximum la déduction de coordination selon la LPP (25'095 en 2022). La déduction est adaptée au taux d'activité	-	11
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	9.25	9.25	18.50	Salaire annuel AVS (min. 12'000.-, max. 248'200.-)	Aucune déduction de coordination	-	
Previs	BE	Previs	Les taux de cotisations dépendent du plan de prévoyance sélectionné			Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Le montant de la déduction de coordination dépend du plan de prévoyance sélectionné	-	
BVK	ZH	Canton de Zurich	Les taux de cotisations différent en fonction de l'âge			Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Correspond à la déduction de coordination AVS pour une activité à 100%. La déduction est adaptée au taux d'activité	25 095	

* % du traitement assuré

Notes

a) Les taux indiqués ne comprennent pas des éventuelles cotisations d'assainissement.

1 : Il y a 3 modèles de cotisation au choix des employeurs, sous conditions. Dans le cadre du mécanisme de réduction du taux de cotisation en vigueur depuis 2019, une part de 1.50% de la cotisation des assurés et de 1.00% de celle des employeurs ont été prises en charge par la Caisse en 2022.

2 : Pour les personnes assurées de la Ville, le montant de coordination correspond au montant de coordination selon la LPP, adapté au degré d'activité.

3 : Catégorie B : policiers, pompiers et ambulanciers.

4 : Taux de cotisations du plan ordinaire.

5 : Catégorie B : les membres de la Police cantonale.

6 : Taux de cotisations du plan de base.

7 : Taux de cotisations du plan standard.

8 : Catégorie B : les agents de police.

9 : Taux de cotisations du plan standard.

10 : Ces informations concernent la Caisse de prévoyance de la Confédération, qui regroupe plus de 60% des assurés de Publica. Les taux de cotisations correspondent au total des bonifications de vieillesse. La prime de risque est payée par l'employeur.

11 : Le financement de la rente-pont AVS (0.25% employés et 0.25% employeurs) est compris dans les taux de cotisations totales. Les cotisations risques sont aussi comprises dans les taux de cotisations totales (2.50% financé par les employeurs uniquement).

Eléments financiers

		Total du bilan (en 1'000 CHF)		Placements (en 1'000 CHF)		Performance nette		RFV (en 1'000 CHF)		RFV réel / objectif	Degré de couverture minimum	Degré de couverture		Taux technique (y.c. provisions)	Frais d'administration (en 1'000 CHF)		Frais d'admin. par assuré (actifs & pensionnés)		Frais de gestion de la fortune 2022				Notes	
		2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2022	2022	2021	2022	2022	2021	2022	2021	Total (en 1'000 CHF)	Total en % ^a	dont frais indirects TER (en 1'000 CHF)	Taux de transparence		
CACEB	BE	Enseignants bernois	8 138 789	9 325 594	8 138 789	9 325 594	-12.28%	7.92%	-	-	0.00%	93.60%	89.80%	98.40%	1.50%	5 169	4 656	178	166	17 202	0.21%	12 711	99.52%	
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	3 123 793	3 438 153	3 119 761	3 434 693	-8.71%	10.86%	-	256 137	0.00%	73.00%	75.96%	86.51%	2.00%	2 121	2 133	197	204	20 862	0.64%	14 575	100.00%	
CPI SIG	GE	CPI SIG	1 891 373	2 123 001	1 887 039	2 116 245	-9.60%	10.37%	96 379	381 917	22.96%	100.00%	105.39%	122.12%	2.00%	559	565	181	184	12 345	0.62%	9 277	100.00%	
CIP	VD	Communes vaudoises	3 984 506	4 270 651	3 984 269	4 270 506	-7.00%	9.00%	195 666	641 062	27.60%	68.30%	71.89%	79.48%	2.00%	4 068	4 043	176	181	30 599	0.77%	26 271	100.00%	
CP	GE	Police et pénitenciers GE	1 798 193	1 941 287	1 804 379	1 949 118	-7.06%	6.70%	-	154 745	0.00%	100.00%	97.90%	108.70%	2.25%	1 215	1 055	393	355	12 930	0.69%	9 793	100.00%	
CPB	BE	Canton de Berne	14 693 598	16 692 059	14 693 598	16 692 059	-11.57%	9.47%	-	1 714 800	0.00%	88.00%	87.56%	97.02%	1.50%	5 972	5 656	103	99	7 802	0.05%	783	100.00%	
CPBienne	BE	Ville de Bienne	1 054 748	1 155 929	1 054 747	1 155 929	-8.39%	12.48%	58 758	174 394	29.77%	100.00%	105.95%	117.91%	1.50%	968	964	155	158	9 299	0.88%	8 516	99.30%	
CPCL	VD	Ville de Lausanne	2 584 222	2 778 142	2 574 656	2 775 634	-6.30%	7.30%	79 973	395 394	12.96%	69.60%	71.90%	79.10%	2.50%	2 570	2 648	202	214	5 856	0.23%	1 074	100.00%	
CPCN	NE	Fonction publique NE	4 985 234	5 646 524	4 984 615	5 646 134	-10.88%	8.13%	342 759	943 900	38.59%	68.40%	73.50%	81.50%	1.75%	2 666	2 799	90	96	27 110	0.54%	16 354	100.00%	
CPEG	GE	Etat de Genève	20 616 209	21 957 322	20 518 971	21 867 701	-6.10%	6.70%	2 274 493	3 981 618	55.90%	65.00%	73.10%	79.60%	1.75%	15 009	14 904	183	184	81 555	0.40%	55 510	100.00%	
CPEV	VD	Etat de Vaud	14 278 077	15 488 724	14 276 297	15 487 781	-7.50%	8.60%	117 989	1 669 669	4.39%	68.00%	68.57%	75.83%	2.00%	10 397	10 602	167	176	114 701	0.80%	100 323	100.00%	
CPJU	JU	Canton du Jura	1 424 439	1 595 238	1 419 885	1 589 506	-9.97%	9.23%	105 630	272 784	33.03%	66.70%	72.10%	79.30%	2.00%	1 343	1 416	126	134	7 939	0.56%	5 650	100.00%	
CPM	VS	Ville de Monthey	98 317	101 852	98 186	101 777	-4.58%	7.82%	16 962	16 916	100.00%	64.00%	80.88%	83.80%	2.00%	181	156	299	260	1 000	1.02%	697	100.00%	
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	5 863 606	5 768 547	5 862 713	5 767 829	-5.25%	8.58%	3 198	118 600	0.29%	79.30%	79.50%	83.00%	2.00%	4 249	4 291	139	146	30 352	0.52%	25 716	99.75%	
CPPVF	FR	Ville de Fribourg	219 802	232 315	219 531	232 070	-4.94%	6.66%	12 241	29 707	35.79%	72.00%	76.30%	82.00%	2.25%	374	446	315	386	933	0.43%	589	97.55%	1
CPVAL CPO	VS	Etat du Valais	1 162 956	1 112 153	1 162 585	1 111 505	-6.79%	7.95%	121 314	140 919	78.82%	100.00%	111.82%	117.24%	2.50%	920	475	119	68	3 300	0.29%	2 527	100.00%	
CPVAL CPF	VS	Etat du Valais	5 328 647	5 855 858	5 326 547	5 851 201	-6.82%	8.32%	431 220	463 770	100.00%	100.00%	97.39%	102.01%	2.50%	1 707	1 905	137	151	14 277	0.27%	9 715	100.00%	
CPVS	VS	Ville de Sion	460 839	509 682	460 581	509 484	-10.06%	7.49%	-	19 618	0.00%	70.40%	90.30%	104.04%	1.50%	581	465	269	223	1 858	0.40%	913	100.00%	2
FPTPG	GE	Transports genevois	640 746	673 542	629 785	673 440	-5.90%	8.04%	720	49 419	0.76%	76.10%	76.19%	81.72%	2.00%	667	546	199	165	2 842	0.45%	1 943	100.00%	
FRED	JU	Ville de Delémont	101 187	110 989	100 903	110 735	-11.08%	6.63%	1 359	13 319	8.68%	100.00%	101.40%	116.50%	2.00%	146	104	272	203	379	0.38%	148	100.00%	
IPCT	TI	Canton du Tessin	5 032 314	5 588 369	5 028 431	5 584 451	-9.16%	5.20%	-	-	0.00%	67.70%	62.60%	69.60%	2.00%	3 200	3 085	117	116	11 838	0.24%	6 964	100.00%	
Publica	BE	Publica	39 449 174	44 016 297	39 432 795	43 998 642	-9.63%	4.43%	25 462	3 138 054	0.37%	100.00%	96.20%	107.90%	2.00%	16 466	16 105	150	148	117 891	0.21%	77 026	100.00%	

Eléments financiers

			Total du bilan (en 1'000 CHF)		Placements (en 1'000 CHF)		Performance nette		RFV (en 1'000 CHF)		RFV réel / objectif	Degré de couverture minimum	Degré de couverture		Taux technique (y.c provisions)	Frais d'administration (en 1'000 CHF)		Frais d'admin. par assuré (actifs & pensionnés)		Frais de gestion de la fortune 2022				Notes
			2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2022	2022	2021	2022	2022	2021	2022	2021	Total (en 1'000 CHF)	Total en % ^a	dont frais indirects TER (en 1'000 CHF)	Taux de transparence	
PVK	BE	Ville de Berne	2 682 735	2 904 112	2 682 735	2 903 339	-7.18%	9.71%	-	90 257	0.00%	81.88%	93.53%	103.28%	1.75%	2 085	1 921	204	190	13 746	0.52%	10 219	100.00%	
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	1 282 485	1 430 729	1 278 769	1 428 208	-13.03%	5.41%	11 431	187 389	6.16%	100.00%	100.90%	118.00%	1.00%	925	927	116	120	3 596	0.28%	1 240	100.00%	
Previs	BE	Previs	6 267 818	6 695 669	6 177 186	6 610 517	-7.03%	7.21%	79 889	597 258	-	100.00%	101.17%	110.15%	1.75%	10 252	10 051	234	235	29 663	0.48%	23 242	100.00%	3, 4
BVK	ZH	Canton de Zurich	36 958 366	41 396 868	36 815 043	41 257 226	-11.20%	8.00%	-	4 242 549	0.00%	100.00%	97.60%	111.60%	1.75%	14 512	14 593	108	112	55 547	0.15%	33 300	100.00%	
TOTAL / MOYENNE			184 122 173	202 809 606	183 732 796	202 451 326			3 975 443	19 694 195						108 321	106 511	186	180	635 423	0.46%	455 076	99.85%	

Notes

a) % des frais de gestion de la fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais.

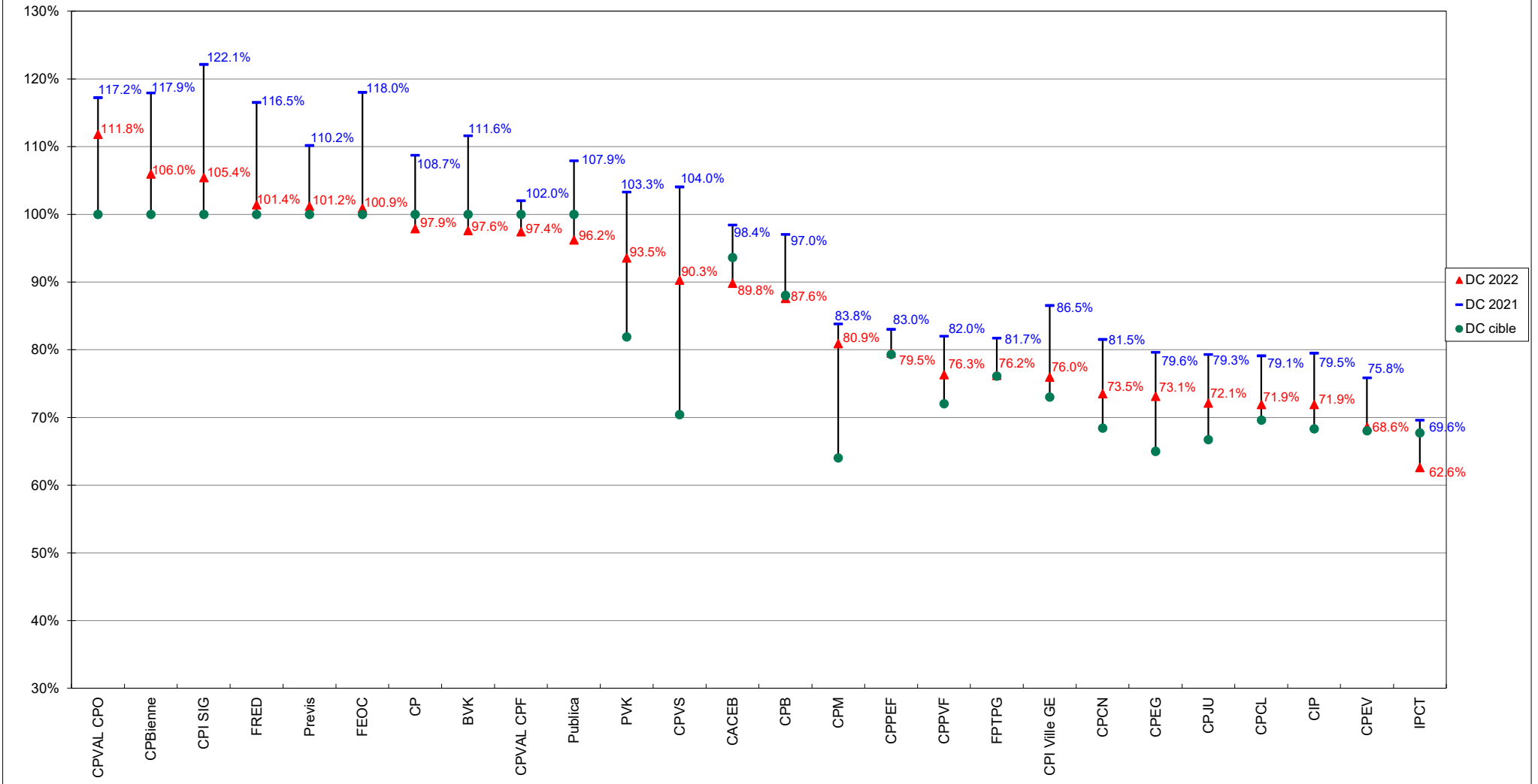
1 : Le total des frais de gestion de fortune est rapporté au total des placements transparents, y compris le placement auprès de l'employeur.

2 : Le total des frais de gestion de fortune est rapporté au total des placements transparents, y compris le placement auprès de l'employeur.

3 : Le degré de couverture correspond au degré de couverture consolidé à l'échelle de la fondation.

4 : Les réserves de fluctuation de valeurs sont constituées séparément pour chaque caisse de prévoyance. L'objectif des réserves de fluctuation de valeurs est différent selon la stratégie de placement choisie.

Vue synoptique des degrés de couverture (DC) des caisses de pension analysées



Remarques

L'amplitude des variations est représentée par le trait vertical, l'écart peut être positif ou négatif par rapport aux deux valeurs comparées.
 Au 31.12.2022, 19 caisses sur 26 ont atteint leur degré de couverture cible.

Méthodes de valorisation de l'immobilier à fin 2022

			Nombre d'immeubles (au 31.12.2022)	Immobilier direct 2022 (en k CHF)	Notes	Méthode	Détails selon rapport de gestion 2022
CACEB	BE	Enseignants bernois	1	n.c.		Discounted Cash-flow	La valeur vénale de l'immeuble détenu directement est basée sur l'évaluation complète effectuée par la société Wüest Partner AG (méthode DCF) au 31.12.2022. L'évaluation est périodique.
CAP Prévoyance	GE	CPI Ville de Genève et communes et CPI SIG	93	1 330 886	1	Discounted Cash-flow	Les immeubles sont portés au bilan de CAP Prévoyance à la valeur économique. La valeur économique du parc immobilier fait chaque année l'objet d'une estimation réalisée en interne. La méthode utilisée est celle des flux de trésorerie actualisés (méthode DCF, « Discounted Cash flow »). Cette évaluation interne fait l'objet d'une contre-expertise externe en principe tous les 4 ans, sur la base d'un échantillon du parc immobilier.
CIP	VD	Communes vaudoises	111	997 901		Valeur de rendement	Les immeubles sont évalués à la valeur actuelle obtenue par la capitalisation des états locatifs au taux de 4.55% au 31.12.2022 (4.70% au 31.12.2021), applicable à l'ensemble du parc immobilier. Ce taux est adapté chaque année sur la base des données financières et économiques disponibles, ainsi que des données issues du portefeuille immobilier.
CP	GE	Police et pénitenciers GE	47	596 971	2	Valeur de rendement & intrinsèque	Les immeubles figurent au bilan à leurs valeurs actuelles déterminées par combinaison entre la valeur de rendement et la valeur intrinsèque. Le taux de capitalisation et la vétusté pris en considération dans l'évaluation dépendent de l'âge et de l'état de l'immeuble.
CPB	BE	Canton de Berne	n.c.	1 440 758		Valeur de rendement	En 2022, le taux de capitalisation s'est élevé en moyenne à 4.28% (exercice précédent : 4.28%).
CPBienne	BE	Ville de Bienne	6	65 717		Discounted Cash-flow	Les propres immeubles et biens-fonds sont évalués selon la méthode DCF (Discounted Cash-flow).
CPCL	VD	Ville de Lausanne	96	949 716		Discounted Cash-flow	Les immeubles sont évalués à leur valeur de marché, selon la méthode DCF (Discounted Cash-flow). Le taux d'actualisation est de 4% pour les immeubles du marché libre (immeubles commerciaux inclus) ainsi que pour les immeubles subventionnés ou contrôlés.
CPCN	NE	Fonction publique NE	263	916 051		Valeur de rendement	Les immeubles sont évalués annuellement au 31 décembre selon la méthode de rendement. Cette dernière tient compte de la capitalisation de l'état locatif net au 1er décembre de l'exercice concerné.
CPEG	GE	Etat de Genève	284	4 342 214		Valeur de rendement & intrinsèque	Les immeubles sont évalués à leur valeur économique. Cette valeur est fondée sur une approche reconnue constituée par l'agrégation de la valeur de rendement et de la valeur intrinsèque. La valeur de rendement des immeubles en exploitation est donnée par l'état locatif théorique capitalisé à des taux variant entre 5.25% et 6.00%, en fonction de la nature et de l'âge de l'immeuble. La valeur intrinsèque est calculée en multipliant le volume de l'immeuble par le prix moyen de la construction et en déduisant le degré de vétusté.
CPEV	VD	Etat de Vaud	291	3 533 271		Valeur de rendement	Les immeubles sont évalués à la valeur actuelle obtenue par la capitalisation des états locatifs au taux de 4.55% au 31.12.2022 (4.70% au 31.12.2021), applicable à l'ensemble du parc immobilier. Ce taux est adapté chaque année sur la base des données financières et économiques disponibles, ainsi que des données issues du portefeuille immobilier.
CPJU	JU	Canton du Jura	29	101'257		Discounted Cash-flow	La valeur vénale des immeubles détenus par la Caisse est déterminée selon la méthode Discounted Cash Flow (DCF) établie par l'expert immobilier Wüest Partner SA. L'actualisation de l'évaluation des immeubles est réalisée tous les deux ans.
CPM	VS	Ville de Monthey	3	10 230		Valeur d'expert	Un bureau d'expert a été mandaté afin de faire une estimation des immeubles en fin d'année 2019. Les immeubles détenus en direct ont été évalués individuellement, en fonction de plusieurs critères qui sont décrits dans les rapports remis par l'expert.
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	167	1 464 270		Valeur de rendement	Les immeubles construits sont portés au bilan de la Caisse à la valeur de marché, laquelle correspond à la somme de la valeur de rendement pour les loyers du marché. La valeur de rendement pour les loyers du marché correspond aux valeurs de rendement de chaque immeuble (revenu locatif net capitalisé).
CPPVF	FR	Ville de Fribourg	8	46 900		Valeur de rendement	Immeubles construits : la valeur de rendement inscrite au bilan est obtenue à partir de la valeur brute, compte tenu d'un facteur de vieillissement et des rénovations effectuées. La valeur brute est obtenue à partir de l'état locatif divisé par un taux de capitalisation. Le taux de capitalisation tient compte d'un objectif de rendement, de la moyenne annuelle du taux hypothécaire de référence et d'une prime de risque. Le taux de capitalisation actuel est de 3.03%, comme en 2021.
CPVAL CPO	VS	Etat du Valais	n.c.	62 222		Discounted Cash-flow	Les immeubles détenus en direct sont évalués selon la méthode DCF (« Discounted Cashflow »), une méthode d'évaluation financière basée sur la capitalisation des flux financiers à venir. L'entier du parc immobilier a fait l'objet d'une évaluation en 2022. L'évaluation est réactualisée chaque année.
CPVAL CPF	VS	Etat du Valais	n.c.	326 665		Discounted Cash-flow	Les immeubles détenus en direct sont évalués selon la méthode DCF (« Discounted Cashflow »), une méthode d'évaluation financière basée sur la capitalisation des flux financiers à venir. L'entier du parc immobilier a fait l'objet d'une évaluation en 2022. L'évaluation est réactualisée chaque année.
CPVS	VS	Ville de Sion	3	27 731		Valeur de rendement	Les immeubles sont portés au bilan à la valeur de rendement depuis 2010. Les immeubles sont estimés par un expert tous les 3 à 5 ans ou en présence de circonstances particulières. Une expertise a été réalisée au 31.12.2020.
FPTPG	GE	Transports genevois	16	160 667		Valeur de rendement	Capitalisation de l'état locatif théorique de chaque immeuble par un taux unique.
FRED	JU	Ville de Delémont	9	23 082		Valeur de rendement	Depuis 2014, les immeubles font l'objet d'une évaluation par un expert. Dans tous les cas, c'est la valeur de rendement qui a été prise en compte.
IPCT	TI	Canton du Tessin	33	445 771		Discounted Cash-flow	Les immeubles sont évalués à la valeur de marché selon la méthode DCF (Discounted Cash-flow).
Publica	BE	Publica	77	3 436 579	3	Discounted Cash-flow	Les biens immobiliers détenus directement sont réévalués chaque année et inscrits au bilan à leur valeur vénale. La base retenue pour calculer la valeur vénale est la somme des cash-flows escomptés à la date d'évaluation (méthode du Discounted Cash-flow ou méthode DCF).
PVK	BE	Ville de Berne	n.c.	575 845		Discounted Cash-flow	Selon la méthode Discounted Cash-flow. La valeur vénale est calculée chaque année, puis contrôlée au moins tous les 5 ans par un expert indépendant.
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	4	96 900		Valeur d'expert	Les immeubles figurent dans le bilan à leur valeur de marché. La valeur des immeubles est évaluée par un expert tous les 3 à 5 ans ou en présence de circonstances particulières.
Previs	BE	Previs	72	1 415 000		Discounted Cash-flow	Les placements immobiliers directs sont évalués selon la méthode DCF (Discounted Cash-flow).
BVK	ZH	Canton de Zurich	152	6 545 043	3	Discounted Cash-flow	Les immeubles sont évalués à la valeur de marché selon la méthode DCF (Discounted Cash-flow).

Notes n.c. = non communiqué

1 : Le parc immobilier est propriété de CAP Prévoyance et chaque CPI dispose d'une quote-part.

2 : Placements immobiliers

3 : Placements immobiliers Suisse

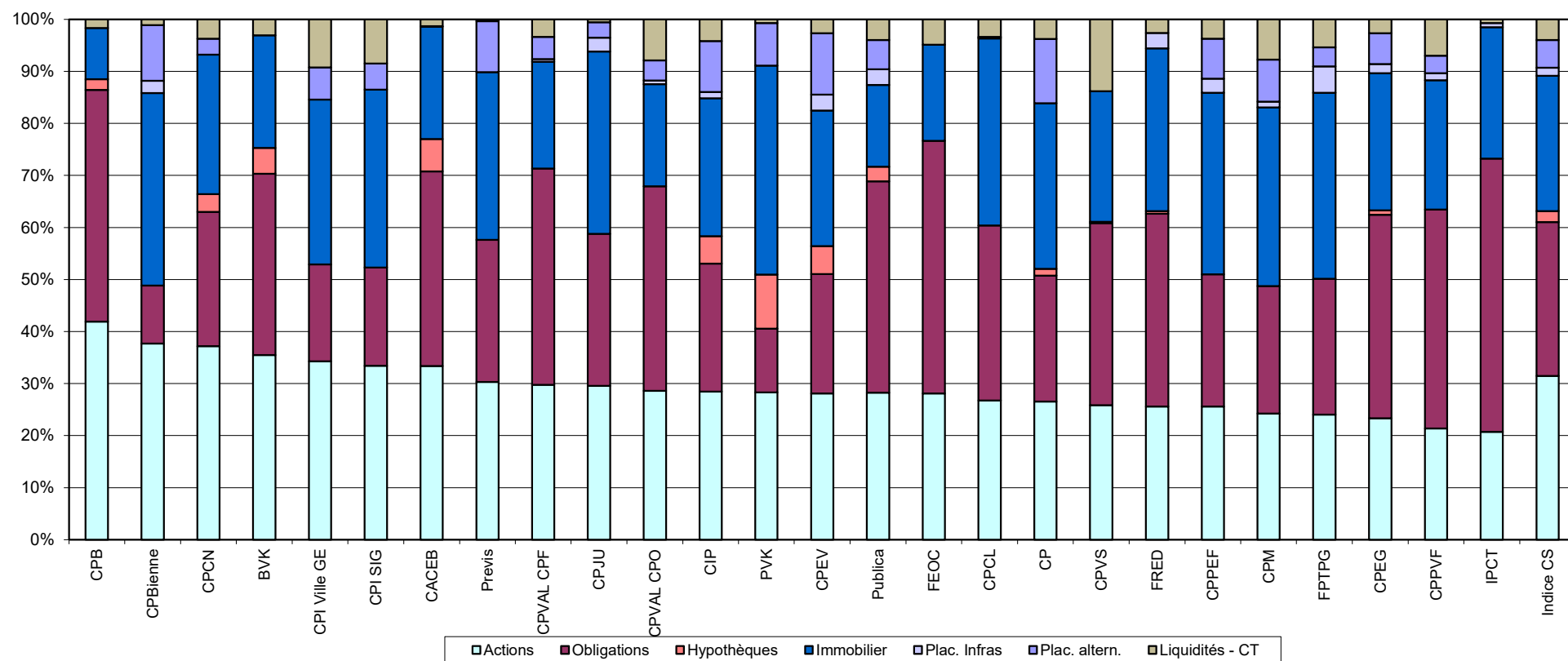
Répartitions des placements au 31.12.2022

			Liquidités, créances à CT et compte de régularisation actif		Obligations et autres créances en CHF		Obligations en monnaies étrangères		Actions suisses		Actions étrangères		Hypothèques		Immobilier		Placements en infrastructures		Placements alternatifs		Notes
			Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	
CACEB	BE	Enseignants bernois	1.30%	1.00%	21.60%	21.00%	15.80%	16.00%	11.90%	12.00%	21.40%	23.00%	6.20%	6.00%	21.60%	21.00%	0.00%	0.00%	0.10%	0.00%	
CPI Ville GE et	GE	CPI Ville de Genève et communes	9.20%	3.00%	6.20%	7.00%	12.40%	13.00%	17.90%	18.00%	16.30%	19.00%	0.00%	0.00%	31.60%	30.00%	-	-	6.20%	10.00%	1
CPI SIG	GE	CPI SIG	8.50%	2.00%	6.20%	7.00%	12.70%	13.00%	16.50%	16.00%	16.90%	19.00%	0.00%	0.00%	34.20%	32.00%	-	-	5.00%	11.00%	1
CIP	VD	Communes vaudoises	4.20%	2.00%	10.80%	12.00%	13.80%	15.00%	12.50%	12.00%	16.00%	17.00%	5.30%	6.00%	26.50%	25.00%	1.20%	2.50%	9.80%	8.50%	
CP	GE	Police et pénitenciers GE	3.81%	2.00%	9.34%	10.00%	14.92%	15.00%	11.04%	12.00%	15.47%	17.00%	1.30%	1.50%	31.79%	30.50%	0.00%	0.00%	12.33%	12.00%	
CPB	BE	Canton de Berne	1.67%	2.00%	37.96%	39.00%	6.59%	7.00%	19.86%	20.00%	22.05%	22.00%	2.06%	2.00%	9.81%	8.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
CPBienne	BE	Ville de Bienne	1.10%	3.00%	5.20%	7.00%	5.90%	7.00%	26.60%	23.00%	11.10%	14.00%	0.00%	0.00%	37.00%	31.00%	2.40%	5.00%	10.70%	10.00%	
CPCL	VD	Ville de Lausanne	3.40%	2.00%	33.60%	32.00%	0.00%	0.00%	10.70%	12.00%	16.10%	18.00%	0.00%	0.00%	36.00%	36.00%	0.20%	0.00%	0.10%	0.00%	
CPCN	NE	Fonction publique NE	3.70%	4.00%	14.40%	16.50%	11.40%	14.00%	11.10%	11.00%	26.10%	23.00%	3.40%	1.50%	26.80%	27.00%	0.00%	0.00%	3.10%	3.00%	
CPEG	GE	Etat de Genève	2.70%	1.50%	22.90%	27.30%	16.20%	15.00%	8.30%	8.00%	15.00%	15.50%	0.90%	1.00%	26.30%	25.60%	1.80%	1.50%	5.90%	4.60%	
CPEV	VD	Etat de Vaud	2.70%	2.00%	6.50%	7.00%	16.50%	18.00%	12.00%	11.50%	16.20%	17.00%	5.40%	6.00%	26.10%	24.00%	3.10%	4.00%	11.80%	10.50%	
CPJU	JU	Canton du Jura	0.60%	2.00%	17.00%	16.00%	12.20%	14.00%	12.10%	13.00%	17.40%	19.00%	0.00%	0.00%	35.00%	32.00%	2.70%	2.00%	2.90%	2.00%	
CPM	VS	Ville de Monthey	7.76%	5.00%	16.01%	15.00%	8.49%	10.00%	14.49%	15.00%	9.74%	10.00%	0.00%	0.00%	34.34%	35.00%	1.08%	2.00%	8.09%	8.00%	
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	3.70%	1.00%	15.80%	16.00%	9.60%	11.00%	11.60%	12.00%	14.00%	16.00%	0.00%	0.00%	34.90%	34.00%	2.70%	4.00%	7.70%	6.00%	
CPPVF	FR	Ville de Fribourg	7.00%	2.00%	36.00%	30.00%	6.10%	10.00%	11.40%	10.00%	10.00%	10.00%	0.00%	0.00%	24.90%	30.00%	1.30%	4.00%	3.40%	4.00%	
CPVAL CPO	VS	Etat du Valais	7.88%	2.00%	32.36%	31.50%	6.93%	8.00%	14.74%	16.00%	13.85%	15.00%	0.00%	0.00%	19.66%	20.50%	0.69%	0.00%	3.90%	7.00%	
CPVAL CPF	VS	Etat du Valais	3.36%	2.00%	34.39%	31.50%	7.22%	8.00%	15.35%	16.00%	14.39%	15.00%	0.00%	0.00%	20.51%	20.50%	0.50%	0.00%	4.29%	7.00%	
CPVS	VS	Ville de Sion	13.83%	4.00%	24.36%	32.50%	10.63%	6.00%	11.90%	14.00%	13.94%	17.50%	0.22%	1.00%	25.12%	25.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
FPTPG	GE	Transports genevois	5.38%	0.00%	21.43%	20.60%	4.65%	7.00%	9.25%	10.00%	14.77%	17.40%	0.00%	0.00%	35.76%	37.00%	5.08%	4.00%	3.67%	4.00%	
FRED	JU	Ville de Delémont	2.60%	1.00%	22.00%	21.00%	15.10%	14.00%	11.30%	11.00%	14.30%	15.00%	0.50%	1.00%	31.30%	30.00%	3.00%	5.00%	0.00%	2.00%	
IPCT	TI	Canton du Tessin	0.76%	1.00%	34.94%	36.50%	17.57%	18.50%	4.92%	5.00%	15.81%	17.00%	0.00%	0.00%	25.23%	22.00%	0.78%	0.00%	0.00%	0.00%	
Publica	BE	Publica	4.00%	3.00%	14.20%	12.00%	26.40%	20.00%	4.50%	6.00%	23.70%	26.00%	2.80%	3.00%	15.70%	18.00%	3.00%	6.00%	5.60%	6.00%	
PVK	BE	Ville de Berne	0.70%	1.00%	6.90%	9.00%	5.30%	7.00%	15.70%	16.00%	12.60%	12.00%	10.40%	9.00%	40.20%	34.00%	-	-	8.20%	12.00%	2
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	4.91%	0.00%	29.94%	29.00%	18.60%	24.00%	5.19%	5.00%	22.93%	22.00%	0.00%	0.00%	18.43%	20.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
Previs	BE	Previs	0.40%	1.00%	10.20%	10.00%	17.10%	19.00%	7.20%	7.00%	23.10%	23.00%	0.00%	0.00%	32.20%	30.00%	-	-	9.80%	10.00%	1; 3
BVK	ZH	Canton de Zurich	3.10%	2.00%	16.90%	19.00%	17.90%	19.00%	3.90%	4.00%	31.60%	32.00%	5.00%	5.00%	21.60%	19.00%	-	-	0.00%	0.00%	4
Moyenne			4.16%	1.98%	19.51%	19.82%	11.92%	12.63%	12.00%	12.13%	17.11%	18.13%	1.67%	1.65%	27.79%	26.81%	1.41%	1.90%	4.71%	5.29%	5
Minimum			0.40%	0.00%	5.20%	7.00%	0.00%	0.00%	3.90%	4.00%	9.74%	10.00%	0.00%	0.00%	9.81%	8.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
Maximum			13.83%	5.00%	37.96%	39.00%	26.40%	24.00%	26.60%	23.00%	31.60%	32.00%	10.40%	9.00%	40.20%	37.00%	5.08%	6.00%	12.33%	12.00%	

Notes

- 1 : Les placements en infrastructures sont inclus dans la catégorie "Placements alternatifs".
- 2 : Les investissements d'infrastructure sont réalisés dans le cadre de stratégies immobilières complémentaires.
- 3 : Stratégie de placement Previs 30.
- 4 : Les placements en infrastructures sont inclus dans la catégorie "Immobilier".
- 5 : Les moyennes de la catégorie "Placements en infrastructures" n'incluent pas les caisses pour lesquelles ces placements sont dans une autre catégorie.

Vue synoptique des allocations d'actifs au 31.12.2022 des caisses de pension analysées

**Remarques**

Les caisses de pension ci-dessus sont classées par ordre décroissant en fonction de la classe d'actifs "Actions".

A titre de comparaison, l'indice Credit Suisse des caisses de pension suisses complète ce tableau.

Allocations stratégiques 2022 vs 2021

			Liquidités, créances à CT et compte de régularisation actif		Obligations et autres créances en CHF		Obligations en monnaies étrangères		Actions suisses		Actions étrangères		Hypothèques		Immobilier		Placements en infrastructures		Placements alternatifs		
			2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	Notes
CACEB	BE	Enseignants bernois	1.00%	1.00%	21.00%	23.00%	16.00%	21.00%	12.00%	11.00%	23.00%	21.00%	6.00%	5.00%	21.00%	16.00%	0.00%	0.00%	0.00%	2.00%	
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	3.00%	3.00%	7.00%	6.00%	13.00%	13.00%	18.00%	18.00%	19.00%	17.00%	0.00%	0.00%	30.00%	35.00%	-	-	10.00%	8.00%	1
CPI SIG	GE	CPI SIG	2.00%	3.00%	7.00%	6.00%	13.00%	15.00%	16.00%	16.00%	19.00%	17.00%	0.00%	0.00%	32.00%	35.00%	-	-	11.00%	8.00%	1
CIP	VD	Communes vaudoises	2.00%	2.00%	12.00%	12.00%	15.00%	15.00%	12.00%	12.00%	17.00%	17.00%	6.00%	6.00%	25.00%	25.00%	2.50%	2.50%	8.50%	8.50%	
CP	GE	Police et pénitenciers GE	2.00%	2.00%	10.00%	10.00%	15.00%	15.00%	12.00%	12.00%	17.00%	17.00%	1.50%	1.50%	30.50%	30.50%	0.00%	0.00%	12.00%	12.00%	
CPB	BE	Canton de Berne	2.00%	2.00%	39.00%	39.00%	7.00%	7.00%	20.00%	20.00%	22.00%	22.00%	2.00%	2.00%	8.00%	8.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
CPBienne	BE	Ville de Bienne	3.00%	3.00%	7.00%	7.00%	7.00%	7.00%	23.00%	23.00%	14.00%	14.00%	0.00%	0.00%	31.00%	31.00%	5.00%	5.00%	10.00%	10.00%	
CPCL	VD	Ville de Lausanne	2.00%	2.00%	32.00%	33.50%	0.00%	0.00%	12.00%	10.50%	18.00%	16.00%	0.00%	0.00%	36.00%	38.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
CPCN	NE	Fonction publique NE	4.00%	4.00%	16.50%	16.50%	14.00%	14.00%	11.00%	11.00%	23.00%	23.00%	1.50%	1.50%	27.00%	27.00%	0.00%	0.00%	3.00%	3.00%	
CPEG	GE	Etat de Genève	1.50%	1.50%	27.30%	27.30%	15.00%	15.00%	8.00%	8.00%	15.50%	15.50%	1.00%	1.00%	25.60%	25.60%	1.50%	1.50%	4.60%	4.60%	
CPEV	VD	Etat de Vaud	2.00%	2.00%	7.00%	7.00%	18.00%	18.00%	11.50%	11.50%	17.00%	17.00%	6.00%	6.00%	24.00%	24.00%	4.00%	4.00%	10.50%	10.50%	
CPJU	JU	Canton du Jura	2.00%	2.00%	16.00%	16.00%	14.00%	14.00%	13.00%	13.00%	19.00%	19.00%	0.00%	0.00%	32.00%	32.00%	2.00%	2.00%	2.00%	2.00%	
CPM	VS	Ville de Monthey	5.00%	5.00%	15.00%	15.00%	10.00%	10.00%	15.00%	15.00%	10.00%	10.00%	0.00%	0.00%	35.00%	35.00%	2.00%	2.00%	8.00%	8.00%	
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	1.00%	1.00%	16.00%	22.00%	11.00%	8.00%	12.00%	15.00%	16.00%	15.00%	0.00%	0.00%	34.00%	36.00%	4.00%	0.00%	6.00%	3.00%	
CPPVF	FR	Ville de Fribourg	2.00%	2.00%	30.00%	30.00%	10.00%	10.00%	10.00%	10.00%	10.00%	10.00%	0.00%	0.00%	30.00%	30.00%	4.00%	4.00%	4.00%	4.00%	
CPVAL CPO	VS	Etat du Valais	2.00%	2.00%	31.50%	31.50%	8.00%	8.00%	16.00%	16.00%	15.00%	15.00%	0.00%	0.00%	20.50%	20.50%	0.00%	0.00%	7.00%	7.00%	
CPVAL CPF	VS	Etat du Valais	2.00%	2.00%	31.50%	31.50%	8.00%	8.00%	16.00%	16.00%	15.00%	15.00%	0.00%	0.00%	20.50%	20.50%	0.00%	0.00%	7.00%	7.00%	
CPVS	VS	Ville de Sion	4.00%	4.00%	32.50%	32.50%	6.00%	6.00%	14.00%	14.00%	17.50%	17.50%	1.00%	1.00%	25.00%	25.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
FPTPG	GE	Transports genevois	0.00%	0.00%	20.60%	22.60%	7.00%	5.00%	10.00%	10.00%	17.40%	17.40%	0.00%	0.00%	37.00%	37.00%	4.00%	4.00%	4.00%	4.00%	
FRED	JU	Ville de Delémont	1.00%	1.00%	21.00%	21.00%	14.00%	14.00%	11.00%	11.00%	15.00%	15.00%	1.00%	1.00%	30.00%	30.00%	5.00%	5.00%	2.00%	2.00%	
IPCT	TI	Canton du Tessin	1.00%	1.00%	36.50%	36.50%	18.50%	18.50%	5.00%	5.00%	17.00%	17.00%	0.00%	0.00%	22.00%	22.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
Publica	BE	Publica	3.00%	3.00%	12.00%	14.00%	20.00%	31.00%	6.00%	3.00%	26.00%	24.00%	3.00%	3.00%	18.00%	13.00%	6.00%	3.50%	6.00%	5.50%	
PVK	BE	Ville de Berne	1.00%	1.00%	9.00%	9.00%	7.00%	7.00%	16.00%	16.00%	12.00%	12.00%	9.00%	9.00%	34.00%	34.00%	-	-	12.00%	12.00%	2
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	0.00%	0.00%	29.00%	29.00%	24.00%	24.00%	5.00%	5.00%	22.00%	22.00%	0.00%	0.00%	20.00%	20.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
Previs	BE	Previs	1.00%	1.00%	10.00%	8.00%	19.00%	24.00%	7.00%	7.00%	23.00%	23.00%	0.00%	0.00%	30.00%	30.00%	-	-	10.00%	7.00%	1, 3
BVK	ZH	Canton de Zurich	2.00%	2.00%	19.00%	19.00%	19.00%	19.00%	4.00%	4.00%	32.00%	32.00%	5.00%	5.00%	19.00%	19.00%	-	-	0.00%	0.00%	4
Moyenne			1.98%	2.02%	19.82%	20.19%	12.63%	13.33%	12.13%	12.04%	18.13%	17.71%	1.65%	1.62%	26.81%	26.89%	1.90%	1.60%	5.29%	4.93%	5
Minimum			0.00%	0.00%	7.00%	6.00%	0.00%	0.00%	4.00%	3.00%	10.00%	10.00%	0.00%	0.00%	8.00%	8.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
Maximum			5.00%	5.00%	39.00%	39.00%	24.00%	31.00%	23.00%	23.00%	32.00%	32.00%	9.00%	9.00%	37.00%	38.00%	6.00%	5.00%	12.00%	12.00%	

Notes

1 : Les placements en infrastructures sont inclus dans la catégorie "Placements alternatifs".

2 : Les investissements d'infrastructure sont réalisés dans le cadre de stratégies immobilières complémentaires.

3 : Stratégie de placement Previs 30.

4 : Les placements en infrastructures sont inclus dans la catégorie "Immobilier".

5 : Les moyennes de la catégorie "Placements en infrastructures" n'incluent pas les caisses pour lesquelles ces placements sont dans une autre catégorie.

Changement d'allocation stratégique

Là, pour la vie.

retraitespopulaires.ch

Lausanne (siège)

Rue Caroline 9

1001 Lausanne

T 021 348 21 11

Yverdon-les-Bains

Rue de la Plaine 51

1400 Yverdon-les-Bains

T 021 348 28 21

Nyon

Rue Neuve 4

1260 Nyon

T 021 348 20 20